
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Lundi 30 janvier 2012, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Gary Bennaim*, *Alexandre Chevalier*, *Sylvain Clavel*, *Jean-Philippe Haas*, *Soli Pardo*, *Pierre Rumo*, *M^{me} Brigitte Studer* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier, mercredi 18 janvier et lundi 30 janvier 2012, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que vous avez toutes et tous reçu un courrier du Forum Pointe de la Jonction détaillant les aspects auxquels ce groupement s'intéresse particulièrement dans le réaménagement de l'espace en question. Cette lettre étant assez longue, puisqu'elle comporte quatre pages, le bureau du Conseil municipal a préféré vous en distribuer une copie pour éviter d'en donner lecture oralement ce soir.

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 4 196 000 francs, soit:

- un crédit de 3 324 000 francs destiné à l'aménagement du «bastion» de Saint-Antoine et de ses alentours;
- un crédit net de 434 000 francs destiné à la construction des réseaux de collecteurs du bastion de Saint-Antoine, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 70 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 504 000 francs;

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

- **un crédit net de 438 000 francs destiné au remplacement du collecteur du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 95 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 127 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments K597, L342 et L402, soit un montant brut total de 660 000 francs.**

Ces travaux sont prévus sur les parcelles de Genève, section Cité, N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal, et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève (PR-861 A)¹.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie les 30 mars, 6 avril et 5 mai 2011 sous la présidence de M. Alexandre Wisard, et le 7 septembre 2011 sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sarah Maes et M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs travaux.

Préambule

La faible hauteur du mur de couronnement du bastion de Saint-Antoine, parfois atteignant seulement 60 cm de haut, ne répond pas aux normes actuelles de protection (la hauteur minimale devant être de 1,10 m).

Au cours de cette même année, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a mandaté un bureau d'architectes dans l'objectif de trouver des solutions à ce problème. Plusieurs variantes ont été étudiées, telles que la mise en place d'une balustrade, voire d'une main courante, sur le mur existant ou la création d'un chemin de ronde décaissé en périphérie du bastion. Ces propositions ont été écartées au profit d'un rabaissement général de la place de 50 cm.

Suspendu quelque temps, le projet de réaménagement du bastion de Saint-Antoine a été repris en 2009. Intégrant de nouvelles problématiques, comme le renouvellement des plantations existantes, la réfection du sol, l'intégration d'un centre de tri, l'unification de l'esplanade au bastion de Saint-Antoine et le réaménagement d'une partie des rues Charles-Galland et Théodore-de-Bèze, le nouveau projet d'espace public propose un espace unifié et répondant aux préoccupa-

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 5283. «Mémorial 169^e année»: Motion d'ordonnancement, 3862.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

tions précédemment citées. C'est ce projet qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

Exposé des motifs

En 2002, le Conseil administratif a été interpellé sur la faible hauteur du muret de couronnement du bastion de Saint-Antoine, non conforme aux normes de sécurité. Pour le rehausser, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a opté pour un abaissement du terrain de 50 cm. Suite à des fouilles prospectives prometteuses, le Service cantonal d'archéologie profitera des travaux de terrassement pour réaliser des fouilles archéologiques sur ce site.

Aux problèmes de sécurité liés au mur s'ajoutent le délabrement du revêtement de sol, l'état sanitaire préoccupant des arbres, un éclairage obsolète et non sécurisant, un mobilier urbain insuffisant et la nécessité de prendre en compte des besoins spécifiques en lien avec l'utilisation du site (manifestations, course de l'Escalade, Fête de la musique, etc.). S'agissant des arbres, le Service des espaces verts a déposé, en 2008, une requête en autorisation pour abattage qui est entrée en force. En juin 2010, le Service des espaces verts a par ailleurs dû fermer l'accès au bastion, l'état des arbres étant jugé extrêmement dangereux. Enfin, l'aspect actuel des rues Théodore-De-Bèze, Charles-Galland et des Chaudronniers ne correspond plus à leur statut de zones de rencontre et piétonne qui est donc peu respecté. Mandatée par la Ville en 2009, une équipe composée d'architectes-paysagistes et d'ingénieurs propose un projet de réaménagement.

Séance du 30 mars 2011

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service municipal de l'aménagement et de la mobilité (SAM/DCA), et de M. Jean-Jacques Mégevand, directeur adjoint du Service municipal du génie civil (GCI/SAM)

Présentation de la PR-861

M^{me} Giraud explique que les travaux de terrassement permettront de retrouver un plain-pied entre le sol du bastion, celui de la rue Charles-Galland et celui de la promenade Saint-Antoine et de renouveler l'arborisation. Le sol sera rendu perméable, à l'instar de la promenade attenante, et on en profitera pour poser la couche de finition sur la promenade. Le chemin bétonné de la promenade Saint-Antoine sera prolongé sur le pourtour du bastion qui se terminera en haut du petit escalier d'accès à la rue Théodore-de-Bèze. Le mobilier urbain, l'éclairage et le centre de tri des déchets seront remplacés.

M^{me} Giraud expose ensuite la réorganisation routière. Les places pour deux-roues motorisés situées en haut de la rue Théodore-de-Bèze seront déplacées dans

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

le parking Saint-Antoine et remplacées par des places de stationnement pour les vélos. La rue de-Bèze elle-même sera rétrécie à la hauteur de la zone de rencontre, dans le but de faire respecter la limitation de vitesse à 20 km/h.

M^{me} Giraud évoque le monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens qui sera financé par des fonds privés de la communauté arménienne. L'œuvre a été choisie par le jury d'un concours international sur invitation organisé par le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC).

M. Mégevand explique qu'il faudra aussi abaisser de 50 cm les canalisations enterrées. Les tubes et les sacs de récupération des eaux de pluie et les conduits d'eaux usées seront raccordés sur le collecteur Charles-Galland, qu'il faudra lui-même reprendre. En outre, le projet prévoit de refaire le vieux collecteur Emile-Jaques-Dalcroze et de le raccorder au bastion.

Questions

En réponse à plusieurs questions d'un commissaire, il est répondu que le bastion est fermé depuis un an, que la palissade a été posée au niveau du muret il y a plus longtemps que cela et que les travaux vont durer vingt mois.

Un commissaire aimerait s'assurer que le Service cantonal d'archéologie ne va pas arrêter le chantier en cours de route. M. Mégevand répond que le chantier suivra un calendrier concerté avec les archéologues, mais aucune garantie ne peut être donnée si les fouilles mettent à jour des vestiges importants.

Une commissaire suggère de prolonger le travail d'unification du sol du bastion et de la promenade Saint-Antoine avec la place Franz-Liszt, encombrée de deux-roues. Elle proposera d'ajouter une recommandation en ce sens dans le rapport.

Au sujet des arbres, M^{me} Giraud explique que le tilleul est une variété adaptée au milieu urbain, une essence indigène et qui sent bon, même si ça colle un peu. On n'a pas pensé à mettre des arbres fruitiers.

En réponse à des commissaires, M^{me} Giraud répond que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) n'a pas encore rendu de préavis concernant le projet d'aménagement et n'a pas encore été sollicitée au sujet du monument, mais que la commission va recevoir une requête complémentaire. Elle répond aussi qu'aucun artiste turc n'a été convié au concours. Le financement par la communauté arménienne s'explique du fait qu'elle en est à l'initiative. Dans le cadre de la proposition PR-861, la commission des travaux et des constructions ne peut pas donner son avis sur l'emplacement du monument.

Une commissaire demande si le mobilier a été pensé par rapport aux autres bastions de la ville. M^{me} Giraud répond qu'il n'a pas été pensé de manière unitaire. Elle suggère d'auditionner le FMAC. Le mobilier sera fixé au sol.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

Un commissaire se demande pourquoi déplacer les stationnements pour deux-roues motorisés de la rue de-Bèze plutôt que les places de stationnement du tronçon prévu pour devenir piétonnier à moyen terme. M^{me} Giraud réitère que des places de remplacement se trouveront dans le parking de Saint-Antoine.

En réponse à un commissaire, M^{me} Giraud réitère que le bastion disposera de l'équipement nécessaire pour accueillir des manifestations et des sanitaires temporaires. En outre, il n'y aura pas de place de jeu pour enfants sur le bastion.

M. Mégevand répond à un commissaire que le prix de l'abaissement est compris dans le centre de coût «terrassément» de la délibération I de la proposition PR-861. L'abaissement du plancher du bastion n'aura probablement pas d'impact sur la vue panoramique.

Le président remercie M^{me} Marie-Hélène Giraud et M. Jean-Jacques Mégevand et leur donne congé.

Séance du 6 avril 2011

Audition de M. Roman Juon et de M. Jean Spielmann, représentants de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV)

M. Juon et M. Spielmann déplorent le manque de concertation des habitants sur ce projet d'aménagement et rappellent qu'ils attendent encore des réponses des services municipaux. Ils souhaitent qu'une rubrique relative à la consultation figure dans les demandes de crédit.

M. Spielmann propose de rehausser le niveau du plancher du bastion, de creuser un chemin de ronde le long du muret, et de se servir de la terre excavée pour rehausser le niveau de l'intérieur du bastion et ainsi l'égaliser au niveau de la promenade et de la rue Charles-Galland. Il suggère aussi d'y construire une place de jeux pour enfants. Il s'oppose également au fait d'organiser des manifestations sur ce site arborisé.

L'AHCVV n'a rien contre le projet en lui-même, ni contre le monument en mémoire du génocide des Arméniens, mais juge que le lieu choisi pour ce dernier n'est pas le plus adéquat. L'histoire du bastion devrait être mieux mise en valeur, par exemple par une plaquette mémorielle.

Enfin, M. Spielmann s'interroge sur la pertinence de mettre à cet endroit un récupérateur de déchets à recycler et propose le site de l'entrée du parking Saint-Antoine.

Fin de l'audition de MM. Roman Juon et Jean Spielmann. La commission poursuit son étude de la proposition PR-861.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

Plusieurs commissaires sont d'avis que l'emplacement choisi pour le monument dédié aux Arméniens n'est pas le plus approprié et aimeraient connaître les raisons de ce choix. On propose d'auditionner à ce sujet les représentants de la communauté arménienne à Genève, les services municipaux, le Service cantonal des monuments et sites et l'artiste lui-même. Un commissaire demande que la commission se détermine sur les demandes des représentants de l'AHCVV, car si leurs souhaits sont suivis, cela peut avoir une influence sur le choix de l'emplacement pour le monument.

Un commissaire propose de faire une recommandation pour la pose d'une plaque historique du bastion.

S'agissant du nivellement du bastion sur les sites adjacents, une commissaire signale que les niveaux diffèrent selon qu'on se situe du côté de la rue Théodore-de-Bèze ou du côté de la rue Charles-Galland. Elle rappelle aussi que la recherche du plain-pied se justifie dans la perspective de la piétonnisation de Charles-Galland.

S'agissant des bennes de recyclage, elle estime que le fait de les enterrer et de situer les bouches contre un mur constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle.

Les auditions de la communauté arménienne de Genève et du Service des monuments et des sites sont approuvées à la majorité des commissaires.

Le président s'adressera en outre au Service de l'aménagement pour obtenir les coupes-types du périmètre actuel du bastion Saint-Antoine et de ses alentours, ainsi que les coupes du site tel qu'il est projeté. Il demandera également au Service de l'aménagement de s'expliquer sur les choix d'implantation de l'œuvre en mémoire du génocide que ce service a proposés dans le cadre du concours artistique international.

Séance du 5 mai 2011

Audition de M. Kristensen, représentant du centre arménien de Genève, coordinateur du projet de monument, M^{me} Barseghian, artiste, M. Garibian, qui s'occupe de l'aspect opérationnel au nom de la communauté arménienne, et M^{me} Cilacian, qui a également participé au groupe de travail

M. Kristensen rappelle l'histoire du monument. En mai 2008, le Conseil municipal a voté une motion pour la construction d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens et à la mémoire du génocide arménien en Ville de Genève. La communauté arménienne est active et joue un rôle important à Genève, qui a accueilli de nombreux étudiants et orphelins arméniens.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

Le groupe de travail est composé de représentants du Fonds d'art contemporain (FMAC) et de représentants de la communauté arménienne. En collaboration avec le Service de l'aménagement, il a été possible d'identifier trois lieux possibles: le square Pradier, le square Chantepoulet et le bastion Saint-Antoine, où un aménagement est prévu dans les deux ans à venir. Il était également possible pour les artistes de choisir un autre lieu. Les huit artistes qui ont participé au concours ont choisi le bastion Saint-Antoine.

Les œuvres, appelées «réverbères», sont des grands arcs, avec à leur extrémité une ampoule en inox dans laquelle on se reflète. En dessous, il y a une lumière orange, un miroir en forme de larme qui reflète la lumière. M. Garibian précise que ce sont des éléments de mobilier urbain qui s'intègrent dans le paysage, plutôt qu'un monument commémoratif. L'œuvre devrait devenir un point de jonction entre les peuples genevois et arméniens, mais aussi entre les autres peuples qui ont subi un génocide.

Questions

Des commissaires demandent si le lieu choisi est adéquat et assez symbolique pour la communauté arménienne. M. Kristensen répond que c'est un lieu motivant et intéressant, qui est à la fois à l'écart et au centre de la ville, et qui invite au recueillement. Il ajoute que la collaboration avec les services de la Ville était exemplaire et garde pleine confiance pour la phase de réalisation. M. Garibian répond que s'il devait y avoir un lieu, ce serait l'Université, car c'est là que tous les mouvements de soutien se réunissaient.

Une commissaire se demande si ces monuments seront en harmonie avec les lampadaires «Alt Berlin». Les auditionnés répondent que l'impact du monument sur le lieu a été discuté avec le Service de l'aménagement. Il semblerait que l'éclairage ne soit pour l'instant pas complètement adéquat, mais l'artiste doit étudier les possibilités en collaboration avec les services de la Ville.

Un commissaire se demande également si le square Pradier n'est pas plus propice au recueillement que le bastion Saint-Antoine. M. Garibian lui répond que l'intérêt du bastion réside dans la perspective de vision. Le bastion surplombe la ville, il est à la fois très intime et très ouvert. Les œuvres seraient donc érigées de manière diluée. De plus, le square Pradier est trop fréquenté pour être discret. M^{me} Cilacian ajoute qu'il n'était donc pas possible pour le groupe de travail de choisir un lieu sans se référer au Service de l'aménagement. Il est un peu tard pour revenir sur la question de l'emplacement.

A la question d'une commissaire, M^{me} Barseghian explique que le concours était organisé par le FMAC et que le jury était composé de représentants du FMAC, d'artistes et de professionnels ainsi que de représentants de la commu-

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

nauté. Les artistes choisis pour la commission sont des artistes connus dans le milieu de l'art contemporain et de l'art en général. Le préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites sur ce projet concernant un périmètre classé est attendu avec impatience.

M. Kristensen explique pourquoi le contexte géopolitique a une grande importance dans ce projet. Il est convaincu que ce projet peut contribuer au processus de dégel qui a lieu actuellement en Turquie et au sein de la diaspora turque à propos de ces événements historiques. Ce projet va dans le sens de la réconciliation. Car il n'y a pas de réconciliation sans établissement de la vérité.

Fin de l'audition de M. Kristensen, M^{me} Barseghian, M. Garibian, et M^{me} Cilacian.

Audition de M^{me} Nemec Piguet, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites (OPS), au sujet du classement du site et des fouilles archéologiques

M^{me} Nemec Piguet précise que tout projet d'aménagement sur un site classé nécessite le dépôt d'une autorisation en bonne et due forme sur laquelle la CMNS se prononce.

Le principal motif du projet est la sécurité du lieu. En effet, les murets sont beaucoup trop bas. La solution la plus adéquate semblait être le rabaissement de l'ensemble du site, pour éviter l'adjonction de barrières sur les murets.

Le projet a été autorisé avec un certain nombre de réserves puisque les fouilles devront être précédées de fouilles archéologiques. En effet, des sondages ont mis en évidence un sous-sol intéressant de ce point de vue. Le calendrier des travaux inclut donc les fouilles. Le choix des arbres s'est arrêté sur des tilleuls, une essence historique puisque c'est un arbre qui a été planté au début du XX^e siècle sur ces promenades. La fontaine sera maintenue, selon les souhaits de la Ville. Le réaménagement tiendra également compte de l'utilisation du site pour diverses manifestations.

Questions

Un commissaire demande si le projet des réverbères de la mémoire de la communauté arménienne risque de dénaturer le site. M^{me} Nemec Piguet répond que les responsables du projet n'ont pas eu de contact avec le Service du patrimoine. Elle a donc tout de suite suggéré que la commission soit consultée. Elle considère que c'est une bonne chose car un tel projet, très chargé sur le plan symbolique, se trouve à un emplacement également important pour l'histoire de Genève. Elle ajoute que, ce qui a interpellé dans ce projet, c'est que c'est un monument qui investit toute l'esplanade.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

Alors que la CMNS se pose des questions sur la destinée de ce bastion, un commissaire pense qu'il est juste d'ériger un mémorial célébrant la paix et l'entente entre les peuples sur un ouvrage à l'origine militaire. M^{me} Nemec Piguet répond que la CMNS a eu ce débat lorsqu'elle s'est prononcée sur ce projet – qui n'est pour l'instant pas déposé.

Une commissaire se demande si les fouilles archéologiques peuvent faire périlcliter le projet. M^{me} Nemec Piguet répond que non car le temps des fouilles est compté dans le planning des travaux. Un autre commissaire explique qu'il y avait un ancien bastion qui a été remblayé, il imagine donc qu'il faut creuser en profondeur pour fouiller. M^{me} Nemec Piguet répond que ce n'est pas obligatoire de tout fouiller mais seulement d'éviter que des vestiges disparaissent irrémédiablement.

Une commissaire pense que les réverbères ne laissent pas la place nécessaire pour l'organisation de manifestations. M^{me} Nemec Piguet approuve: il faudrait que les services techniques de la ville puissent étudier de plus près l'emplacement exact des réverbères. La CMNS devrait rendre son préavis d'ici fin mai. Elle précise que c'est une consultation et que, pour réaliser le projet, il doit y avoir une demande d'autorisation déposée en bonne et due forme. C'est après cela que la décision est prise par le département, qui peut très bien écarter le préavis de la commission. Généralement, dans la règle, un préavis de la commission fait autorité et le chef du département et le conseiller d'Etat, s'il est compétent, suivent la décision de la CMNS, mais peuvent aussi s'en distancer.

Un commissaire relève que, s'il existait un règlement clair pour savoir ce qu'il est possible de mettre sur une zone classée, la Ville n'aurait peut-être pas donné le bastion comme lieu possible pour l'érection de ce monument. M^{me} Nemec Piguet mentionne la LPMNS, qui est très claire sur la protection des sites classés et qui dit que rien ne peut être fait sans autorisation de construire.

Un commissaire demande si la commission est également consultée pour la plantation des arbres. M^{me} Nemec Piguet répond par l'affirmative. En effet, l'ensemble du projet a été mis au point en bonne entente entre la Ville, l'OPS et la CMNS. Mais à ce moment-là, l'OPS ne savait pas que l'esplanade pouvait accueillir ce mémorial. Le projet doit donc être réétudié et c'est pour cela qu'une demande d'autorisation devra être déposée, en mentionnant des détails techniques de distance entre les réverbères et les arbres, etc.

Discussion

Un commissaire estime qu'il ne faut pas donner une importance phénoménale à ce projet, finalement assez anodin, qui s'implante naturellement sur le site. Une autre commissaire pense que l'intervention est loin d'être anodine. La Ville a proposé trois lieux qui vont être rénovés, mais cela n'exclut pas des lieux qui ne seront

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

pas rénovés comme le Jardin anglais, les quais ou un coin des grands parcs. Le président rappelle que c'est le Service de l'aménagement de la Ville qui a proposé l'endroit, mais que la motion votée par le Conseil municipal ne précisait pas le lieu.

Le président se déclare très surpris par la manière de faire de la Ville. Il y a une proposition cohérente, financée qui est en cours de traitement, sur laquelle on ajoute une installation commémorative. Il propose donc de voter sur la proposition PR-861 sans tenir compte du projet de mémorial et de faire une recommandation au Conseil administratif pour lui faire part du désaccord ou de l'accord de la commission sur le projet de monument, tout en précisant bien que, en cas de désaccord, ce n'est pas le principe du monument qui est remis en question mais bien le lieu pour ce projet. Le président propose de ne pas voter ce jour, de suspendre l'objet et d'auditionner M. le magistrat sur cette question.

Un commissaire insiste sur la nécessité de connaître l'impact qu'auront ces monuments sur les travaux de réaménagement, notamment financier. Pour lui, il est important d'avoir un débat sur le rôle de Genève et de la Suisse dans un travail de mémoire et d'implantation de monuments sur son territoire, sur la possibilité d'avoir un lieu destiné pour l'ensemble des monuments commémoratifs.

Un commissaire approuve la proposition de suspendre l'objet et d'auditionner le magistrat avant de le voter, car sinon, il ne sera pas sûr que le projet se fera comme indiqué dans la proposition. En effet, il se dit dérangé par la procédure de la Ville. Le Conseil administratif connaissait ce projet depuis l'automne 2009 et il fait voter une proposition en février 2011 qui ne mentionne pas le monument. L'installation de 9 réverbères ne peut pas être une opération légère.

Une commissaire rappelle qu'en août 2008, suite à une demande d'abattage des 48 acacias du bastion, elle a alerté le Service des monuments et sites. Celui-ci a alerté la Ville en disant qu'elle ne pouvait pas abattre les arbres de ce site classé sans demander l'autorisation au service. L'autorisation d'abattage a finalement été donnée. Par la suite, la Ville a consulté la CMNS pour savoir ce qu'elle avait le droit de faire. Ce qui est choquant dans cette affaire selon elle, c'est le rôle du FMAC, qui s'est autosaisi du projet. Il a organisé le concours, injecté 100 000 francs dans l'affaire et a été membre du jury, à l'insu du Conseil municipal.

Un commissaire approuve la proposition d'auditionner le magistrat. Deuxièmement, il tient à dire qu'il est scandalisé par les réactions des commissaires face à un projet artistique intéressant et attractif, qui améliorera l'esplanade qui est dans un état lamentable, et qui serait financé par l'association arménienne. Lui-même et son collègue restent scandalisés tant que le projet ne sera pas débloqué, et combattront pour le défendre.

Une commissaire est choquée par ce mélange d'émotionnel et de politique. L'objectif de ce monument et sa valeur artistique ne sont pas remis en question,

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

mais le choix du lieu. C'est une question éminemment politique et les choses ont été faites un peu à la va-vite. La deuxième proposition de M. le président est bonne car si la proposition est votée ce soir, elle risque d'être refusée. Il est possible de suspendre l'objet et d'attendre l'autorisation du Service du patrimoine et des sites. Il y a d'autres lieux à Genève qui ne sont pas en travaux, tout autant prestigieux mais qui ne sont pas classés. Une audition du magistrat pourrait être également très utile.

Une commissaire estimerait hypocrite de la part de la commission de voter sur une proposition floue, avec un projet en cours qui n'est pas clair. Elle pense donc qu'il faut suspendre l'objet.

A une interrogation d'une commissaire, un commissaire répond que lorsque le Conseil municipal vote sur des arrêtés, cela signifie voter des montants. Ici il n'y a pas de montant puisque l'installation n'est pas à la charge de la Ville, mais à la charge de la communauté arménienne. Le Conseil municipal a la possibilité de manifester une opposition. La démonstration a été faite ce soir que, premièrement, ce projet n'est pas anodin et que, deuxièmement, la manière de travailler de la Ville est dysfonctionnelle. Selon lui, le magistrat ne peut rien apporter de plus par rapport aux propos tenus il y a peu, il a perdu toute crédibilité et la manière de travailler n'est plus tolérable. Il faut améliorer ce lieu mais sans dépenser autant d'argent.

Un commissaire revient sur la proposition de départ qui ne mentionne pas le monument arménien. Il se demande ce qu'il est possible de faire. La commission ne devrait même pas en discuter. Il pense que des réverbères sont inutiles. C'est une énorme surface.

Une commissaire craint que si le vote est repoussé à la nouvelle législature, les nouveaux conseillers municipaux recommenceront tout le travail depuis le début. Elle propose donc de voter uniquement la proposition PR-861 et de demander au Conseil administratif de faire une proposition pour le projet arménien.

M. le président estime que ces propositions sont contradictoires puisqu'elle propose de voter sur la proposition et également de demander à M. Pagani de faire un projet différent. Ce projet est complètement financé par le privé et la Ville n'a rien à y faire. Le problème est seulement la question de l'emplacement. Il n'est jamais suggéré que la Ville le finance.

Un commissaire se demande s'il y a un vice caché dans la proposition. Les Arméniens avaient déjà choisi le lieu avant que le Conseil administratif propose cette proposition PR-861. Si le Conseil municipal vote cette proposition, le Conseil administratif est seul à décider de la suite du projet. Donc si la proposition PR-861 est votée, le Conseil municipal n'a plus aucun rôle à jouer. Aussi, il trouverait judicieux que le Conseil municipal connaisse les conditions du concours, pour savoir si le lieu était lié à l'objet du monument.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

L'audition de M. Pagani est mise aux voix. Elle est acceptée par 12 oui (2 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L), 2 non (UDC) et 1 abstention (L).

L'audition de M. Mugny est mise aux voix. Elle est acceptée par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L), 2 non (UDC) et 1 abstention (Ve).

Séance du 7 septembre 2011

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département municipal de la culture et du sport, et de M^{me} Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle, conservatrice du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)

Au sujet de la pose du monument au génocide arménien «Les Réverbères de la mémoire», M. Kanaan observe que la mise en œuvre de ce projet résulte d'une décision du Conseil municipal, en suivant les règles courantes d'un concours sur invitation du FMAC. Le projet lauréat, conçu par l'artiste M. Mélik Ohanian, a été approuvé à l'unanimité du jury.

M^{me} Freiburghaus explique la démarche suivie par le FMAC pour placer des œuvres d'art dans l'espace public. En premier lieu, on choisit des sites avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), qui sont ensuite proposés aux artistes. On ne commande donc pas une œuvre pour lui trouver ensuite un emplacement. L'œuvre de Mélik Ohanian a donc été conçue pour le bastion. Elle est d'avis qu'on pourrait se promener sur le site sans la remarquer. L'œuvre et sa situation sur le site permettent de l'apprécier de différents niveaux de lecture. Il s'agit vraiment d'une réponse d'artiste à une problématique spécifique.

Un commissaire fait remarquer que «Les Réverbères de la mémoire» ne sont pas mentionnés dans la proposition PR-861. Il demande si le magistrat est en capacité de passer outre si la commission des travaux et des constructions s'exprimait majoritairement contre le monument. M. Kanaan répond que le règlement du FMAC accorde beaucoup de latitude au magistrat qui en a la responsabilité, sauf s'il faut passer par une demande d'autorisation de construire. Il peut en effet décider souverainement des conditions de pose d'une œuvre dans l'espace public.

M^{me} Freiburghaus fait observer que le FMAC a disposé d'une somme de 100 000 francs pour organiser le concours, rétribuer les artistes invités et organiser une exposition des projets présentés. En revanche, les frais de réalisation de l'œuvre et les honoraires de l'artiste, qui sont estimés à 400 000 francs, seront pris en charge par la communauté arménienne.

Un commissaire plaide pour des débats séparés sur la rénovation du bastion de Saint-Antoine, d'une part, et sur la pose de l'œuvre, d'autre part. S'agissant

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

du bastion, il est d'avis que la rénovation ne doit pas souffrir de retard. S'agissant de l'œuvre, il pense que le site prévu pour son installation est problématique. Le bastion de Saint-Antoine est en effet un site historique de la ville de Genève. Certains citoyens genevois craignent que cette œuvre, précisément, la pose de ces lampadaires, dénature le site. M^{me} Freiburghaus répond que ce ne sera pas le cas, car le site restera dévolu à sa fonction de lieu de promenade.

M. Kanaan est d'avis que n'importe quel site aurait été problématique pour poser cette œuvre, en raison du caractère sensible de la question arménienne. Quoi qu'il en soit, le monument a été conçu pour le bastion de Saint-Antoine et ne peut pas être installé ailleurs. Il n'exclut pas que proposer le bastion de Saint-Antoine a pu constituer une erreur, mais le fait est qu'il a été proposé aux artistes et que la communauté arménienne l'a préféré aux autres sites proposés. Il rappelle que ce partenariat avec la communauté arménienne a été souhaité par le Conseil municipal.

Une commissaire signale d'abord que la formation Ensemble à gauche est acquise au projet de monument au génocide arménien. Elle signale cependant que les riverains craignent l'encombrement du bastion, où se tiennent parfois des manifestations publiques. Elle souhaiterait savoir comment a été pensée la pose des réverbères et demande si, pour gagner de la place, il a été envisagé d'éliminer l'éclairage public sur le site. M^{me} Freiburghaus répond que les invités à participer au concours ont reçu le projet de réaménagement du bastion. Dans la phase actuelle, l'artiste, le SAM et les mandataires du réaménagement étudient la faisabilité du projet. S'agissant de l'éclairage, M^{me} Freiburghaus assure que le projet s'adaptera à ces contraintes.

M. Kanaan précise que la CMNS a rappelé que la Vieille-Ville est un site protégé et a fait savoir que, si elle avait été saisie du projet, elle aurait répondu par un préavis négatif, précisément en raison du statut de ce quartier.

En réponse à un commissaire, M. Kanaan rappelle que la décision de consacrer un monument à la mémoire du génocide arménien a été prise par le Conseil municipal à une large majorité. Le Parti démocrate-chrétien seul n'aurait pas pu porter ce projet. Genève, de par son statut de ville internationale abritant de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme, est forcément concernée par le sujet dont il est question. Il confirme que la proposition PR-861 est bien autonome. Il avertit qu'un référendum pourrait bloquer les travaux sur le bastion.

Une commissaire souhaite savoir si le Conseil administratif entend mettre en place un processus pour sensibiliser les habitants de la Ville à la présence d'œuvres dans l'espace public. M. Kanaan rappelle que, lors de la législature précédente, le magistrat Rémy Pagani avait exprimé le souhait de multiplier les interventions artistiques dans l'espace public et les bâtiments publics, ce qu'il soutient dans le principe, indépendamment de la question des moyens à disposition.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

Depuis que le Conseil municipal a aussi pris ce sujet à bras le corps, il souhaiterait organiser une discussion entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Au sujet de la médiation, il évoque l'organisation par la Ville de la Manifestation d'art contemporain (MAC) qui suppose un important travail d'explication.

Fin de l'audition

Prises de position

Le Parti démocrate-chrétien approuvera les travaux de rénovation inscrits dans la proposition PR-861. Il est aussi favorable à l'œuvre artistique en mémoire du génocide arménien.

Le Parti libéral-radical approuve la proposition PR-861 car la rénovation du bastion Saint-Antoine est nécessaire et urgente.

Les Verts approuvent la proposition PR-861.

Les socialistes approuvent la proposition PR-861 car ils estiment urgent de remettre en état le bastion Saint-Antoine.

Ensemble à gauche soutient la proposition PR-861. Le groupe se réjouit aussi de voir s'ériger le monument à la mémoire des Arméniens.

Le Mouvement citoyens genevois soutient aussi la proposition PR-861.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-861. Il présente au vote la proposition délibération par délibération:

- la délibération I est approuvée à l'unanimité des commissaires présents;
- la délibération II est approuvée à l'unanimité des commissaires présents;
- la délibération III est approuvée à l'unanimité des commissaires présents;
- la proposition PR-861 est adoptée. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

M. Alain de Kalbermatten, rapporteur (DC). En tant que rapporteur, je souhaite souligner l'excellence du travail de la commission des travaux et des constructions concernant la proposition PR-861 – ainsi que tous les objets qu'elle traite, d'ailleurs.

J'aimerais rendre attentifs les membres du Conseil municipal à la nécessité de ne pas confondre des débats différents. Cette proposition portant uniquement sur l'aménagement du bastion de Saint-Antoine, il s'agit de s'en tenir à ce sujet précis sans se laisser entraîner à émettre d'autres considérations qui seraient déplacées.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission des travaux et des constructions s'est réunie à quatre reprises pour examiner la proposition PR-861.

Elle a auditionné M^{me} Giraud, cheffe du Service de l'aménagement et de la mobilité, M. Mégevand, directeur adjoint du Service du génie civil, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, des représentants de la communauté arménienne, M^{me} Nemec Piguët, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites (OPS), M. Sami Kanaan, conseiller administratif, ainsi que M^{me} Feiburg-haus, conseillère culturelle, conservatrice du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).

Elle vous enjoint, à l'unanimité de ses membres, d'accepter cette proposition en vue de réaménager le bastion de Saint-Antoine et ses alentours, tout en rappelant le devoir de mémoire que Genève, ville internationale, entend manifester vis-à-vis du génocide arménien.

Je vous invite donc à suivre le vote de la commission des travaux et des constructions qui, vous l'avez bien compris, ne se limite pas, cette fois, à la simple remise en état d'un espace public.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne dirai que quelques mots. Vous l'avez tous constaté: le bastion de Saint-Antoine est dans un état si déplorable que nous avons dû en interdire l'accès depuis près d'une année et demie pour des questions de sécurité. Les arbres qui menacent de tomber sont dangereux pour les promeneurs, il y en a même un qui s'est affalé récemment pendant une tempête. La population s'en était d'ailleurs rendu compte, puisqu'elle ne se rendait déjà plus sur place auparavant.

Le bastion de Saint-Antoine – faut-il le rappeler? – est un fleuron du patrimoine de notre ville, puisque c'est l'un de ses derniers bastions d'origine et qu'il est, de fait, chargé d'histoire. Les sondages effectués ont révélé l'existence de plusieurs strates correspondant aux remblais successifs réalisés au fil du temps, témoins du passé genevois. En effet, les premières populations arrivées dans notre région ont choisi de s'installer en hauteur, notamment à cet emplacement.

Le débat sur la proposition PR-861 et l'aménagement du bastion Saint-Antoine est important. Il risque de dévier vers d'autres considérations, mais l'objectif principal de notre municipalité consiste à remettre cet espace public à la disposition de la population. J'ai déjà évoqué la question des arbres, mais

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

d'autres problèmes de sécurité se posent. Les murets qui ceignent le bastion sont très bas; heureusement, personne n'a encore basculé de l'autre côté, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut remédier à cette situation dangereuse non pas en les surélevant, mais en abaissant un peu le bastion lui-même. Ainsi, les promeneurs et surtout les enfants pourront y circuler sans risque.

Mesdames et Messieurs, je vous laisse le soin de poursuivre ce débat qui ne manquera pas de m'intéresser. Merci de votre attention!

M. Carlos Medeiros (MCG). Le Mouvement citoyens genevois est tout à fait favorable à la réfection du bastion de Saint-Antoine.

Cependant, ayant fait partie de la commission des travaux et des constructions lors de l'étude de la proposition PR-861, j'ai eu l'occasion de m'étonner de la confusion entre ce projet précis et la question du monument à la mémoire des victimes du génocide arménien. A mon avis, ces deux problématiques n'ont rien à voir l'une avec l'autre. La position de notre groupe est simple: nous considérons que la Ville de Genève ne doit pas se mêler de ce genre de commémorations en général, contrairement à la position de M. Zaugg qui, en tant que président de la commission des travaux et des constructions, a estimé que cette dimension devait être prise en compte ici. Quant au génocide arménien lui-même, je ne me prononcerai pas, car je ne suis pas historien.

Nous voterons donc la réfection du bastion de Saint-Antoine mais – au cas où quelqu'un lancerait ce débat – nous n'entrerons pas en matière sur le monument. La Confédération a patronné la création d'une commission Turcs-Arméniens concernant ce problème, et nous considérons qu'elle doit mener à bien sa réflexion afin de trouver une solution «équitable» pour assurer la compréhension mutuelle des communautés turque et arménienne. La Ville, quant à elle, n'a pas à prendre position pour ou contre l'une ou l'autre. Je le répète: le Mouvement citoyens genevois votera les crédits spécifiques demandés dans la proposition PR-861 pour l'aménagement du bastion de Saint-Antoine, mais il n'entrera en matière sur aucune autre considération, quelle qu'elle soit.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En préambule, Madame la présidente, je vous demande de transmettre au Mouvement citoyens genevois que la proposition PR-861 du Conseil administratif ne porte pas exclusivement sur la rénovation du bastion de Saint-Antoine, mais également sur les collecteurs. En effet, nous en profiterons pour aménager les alentours à la faveur du remplacement de certains arbres. Il n'en demeure pas moins que ce débat ne concerne absolument pas et ne doit pas concerner le monument à la mémoire des victimes du génocide arménien. A cet égard, je rappelle que le Conseil municipal a voté à l'unanimité

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

la motion M-759 demandant au Conseil administratif de prendre des dispositions pour ériger ce monument.

Pour en revenir à la proposition PR-861, la commission des travaux et des constructions a reconnu à l'unanimité la nécessité des travaux demandés, car il faut maintenant intervenir pour préserver cet espace public qui appartient à notre patrimoine. Certes, les motivations de cette intervention sont sécuritaires, comme l'a rappelé M. Pagani, mais il s'agit également d'accompagner la rénovation du bastion d'un projet paysager et de profiter des travaux pour construire ou remplacer des collecteurs.

Je crois que nous devrions ce soir nous en tenir à la proposition PR-861, afin de ne pas allonger notre débat en traitant également de la question du monument pour les Arméniens. Nous demandons au Conseil municipal de suivre la position de la commission des travaux et des constructions et de voter les crédits demandés dans cette proposition.

M. Alain de Kalbermatten (DC). M^{me} Valiquer Grecuccio a tout dit. Je regrette le dérapage commis par la commission des travaux et des constructions, lorsqu'elle a fait dériver le débat vers le projet de monument à la mémoire des victimes du génocide arménien. En tant que rapporteur, j'aurais souhaité éviter ce sujet, je le dis sincèrement. J'espère que, ce soir, nous parlerons uniquement du bastion de Saint-Antoine.

Au sujet du monument en question, je rappelle que seul le Conseil administratif a la compétence de décider ou non son érection, le Conseil municipal n'ayant pas son mot à dire là-dessus. Je souhaite donc que la discussion sur le rapport PR-861 A porte précisément sur la rénovation du bastion de Saint-Antoine et que nous nous en tenions là.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Pour ma part, j'aimerais revenir sur les propos de ma préopinante socialiste M^{me} Valiquer Grecuccio. Je rappelle que plusieurs pages du rapport PR-861 A sont consacrées à la question du monument à la mémoire des victimes du génocide arménien. Aux pages 6 et suivantes, on peut lire le résumé de l'«audition de M. Kristensen, représentant du centre arménien de Genève, coordinateur du projet de monument, M^{me} Barseghian, artiste, M. Garibian, qui s'occupe de l'aspect opérationnel au nom de la communauté arménienne, et M^{me} Cilacian, qui a également participé au groupe de travail». Il me semble donc justifié d'évoquer ce soir la problématique de l'érection dudit monument!

A cet égard, je souligne également un point qui figure à la page 9 du rapport: une commissaire a trouvé choquant que le FMAC se soit autosaisi de l'affaire et

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

qu'il ait déjà injecté 100 000 francs dans ce projet de monument. Il me semble que ce fait ne peut passer comme une lettre à la poste! M. Medeiros a donc eu parfaitement raison de mettre le doigt sur ce problème. Nous ne siégeons pas ici pour nous vouer à la langue de bois, mais pour dire ce que nous pensons!

Quant à nous, nous pensons qu'il est absolument nécessaire d'aménager le bastion de Saint-Antoine, mais que greffer sur la problématique de la rénovation d'autres projets comme celui de ce monument en exploitant les rapports de commission y afférents est hors de propos. Ce n'est pas à la Ville de Genève de juger si, oui ou non, les uns et les autres se sont causé tels ou tels dommages en 1915. La commission des travaux n'avait donc pas à auditionner les personnes concernées par l'érection du monument à la mémoire des victimes du génocide arménien, et cela n'aurait donc pas dû figurer dans le rapport PR-861 A. J'ai dit!

M. Guy Dossan (LR). Il est un peu dommage que certains d'entre nous veuillent absolument faire des mélanges de genre. Nous voulons rester *soft* dans ce débat. Le Conseil administratif nous propose de rénover un site historique de notre ville, c'est sur ce projet précis que nous devons nous prononcer. Cessons donc de parler d'autre chose! La commission des travaux et des constructions a beau avoir commis l'erreur de laisser dériver le débat – il faut l'admettre – nous devons maintenant arrêter de nous épancher en paroles qui n'ont rien à voir avec l'aménagement du bastion de Saint-Antoine.

Nous pouvons néanmoins exprimer un regret. Avant de vouloir ériger un monument quelconque à un emplacement ou à un autre, le Conseil administratif ferait mieux, à l'avenir, d'attendre au moins que les travaux de rénovation nécessaires soient terminés. Ainsi, le problème soulevé ce soir ne se répétera pas. Bien sûr, le groupe libéral-radical votera avec enthousiasme le projet d'aménagement du bastion de Saint-Antoine.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée sans opposition (57 oui et 2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée sans opposition (58 oui et 2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 60 oui contre 1 non (2 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 324 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du bastion de Saint-Antoine et de ses alentours situés sur les parcelles de Genève, section Cité N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal, et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 324 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 100 000 francs (PR-495, votée le 20 mars 2007), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine
et construction de collecteurs

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 434 000 francs destiné à la construction des réseaux de collecteurs du bastion de Saint-Antoine, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 70 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 504 000 francs, situés sur les parcelles de Genève, section Cité N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal, et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 504 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de net de 438 000 francs destiné au remplacement du collecteur du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 95 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 127 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments K597, L342 et L402, soit un montant brut de 660 000 francs, situés sur les par-

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

celles de Genève, section Cité N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal, et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 660 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas demandé, les délibérations deviennent définitives.

4. Projet de délibération du 2 novembre 2011 de M^{me} Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Alberto Velasco, Jacques Pagan, Pascal Spuhler, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel et M^{me} Fabienne Aubry Conne: «Rénovation urgente de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil» (PRD-14)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que le Conseil municipal tient des séances ordinaires et des séances extraordinaires (art. 12, LAC) du 15 janvier au 30 juin et du 1^{er} septembre au 23 décembre;
- que le Conseil municipal a été averti, par courrier du 20 septembre 2010, de la transformation, en 2013 et 2014, des salles du Grand Conseil et des accès publics à l'Hôtel de Ville;

¹ Annoncé, 2515. Motion d'ordonnancement, 3874.

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

- que le Conseil administratif a été immédiatement averti de ce fait;
- que la présidence du Grand Conseil a lancé un concours d'architecture en vue de cette transformation;
- que la date du début des travaux n'a pas encore été arrêtée par le Service du Grand Conseil et que cela rend d'autant plus difficile les recherches d'une salle de remplacement;
- que le bureau du Conseil municipal a d'ores et déjà arrêté les dates des séances plénières de 2013 et 2014 (cf. annexes 1 et 2);
- que, dès lors, le Conseil municipal doit prendre toute mesure nécessaire pour assurer la tenue de ses séances plénières dans une salle de réunion – de préférence un hémicycle, un auditorium ou un amphithéâtre – adaptée à ses besoins pendant une période de deux ans au moins, et comprenant:
 - une estrade pouvant contenir un perchoir de sept places pour le bureau du Conseil municipal et cinq places pour le Conseil administratif;
 - 80 fauteuils pour les membres du Conseil municipal, avec tablettes;
 - un grand local technique pour les huissiers et collaborateurs du Service du Conseil municipal;
 - un coin pour le public et pour la presse;
- que le Conseil municipal doit pouvoir enregistrer les débats de ses séances plénières reproduits dans le *Mémorial*, selon les dispositions légales en vigueur (art. 26, art. 66, de la LAC; art. 15 et ss RCM) et qu'il est impossible de louer une salle en ville de Genève sans avoir recours à la location du matériel électrique et électronique (MP3) répondant aux besoins spécifiques du Conseil municipal (micros, boutons interactifs pour le vote électronique, écran, postes de contrôle pour le bureau (prise de parole), etc. (cf. annexe 3);
- que le déménagement, l'installation, la mise en marche et le démontage du matériel technique (dont il convient encore de savoir s'il est possible de le louer), va occasionner de nombreux problèmes logistiques. Il est rappelé ici que le personnel du Service du Conseil municipal n'a pas les moyens ni la capacité logistique de déplacer, d'installer ou de démonter un tel matériel. Cela impliquera donc l'engagement d'un certain nombre d'employés auxiliaires supplémentaires;
- que le Conseil municipal doit pouvoir disposer, à proximité de la salle, d'une photocopieuse à grand débit;
- que les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif travaillent pendant la journée et qu'ils doivent pouvoir avoir l'assurance de siéger dans de bonnes conditions, les séances plénières du Conseil municipal pouvant durer en soirée plus de six heures;

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

- que le bureau du Conseil municipal et les chef-fe-s de groupe doivent pouvoir disposer, à proximité de la salle, d'une petite salle pour se réunir avant et pendant les séances plénières s'il y a lieu;
- que le Conseil municipal doit pouvoir disposer d'une buvette/caféteria;
- que l'auditorium, ainsi rénové et pourvu d'une infrastructure technique de qualité, pourra être loué à des organisations, associations ou autres pour des conférences, séminaires et manifestations diverses,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 700 000 francs destiné à la rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de la mise en exploitation de l'auditoire.

Annexes mentionnées

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

ANNEXE 1

CONSEIL MUNICIPAL - CALENDRIER SEANCES PLENIERES 2013

(hors salle du Grand Conseil)

	Séance plénière ordinaire (de 17h. à 23h.)	Bureau (jeudi, 12h.15)	supplémentaire (de 17h. à 23h.) (à fixer selon les besoins)
ma/me	15-16 janvier 2013	20 décembre 2012 ou 3 janvier 2013	
ma/me	19-20 février 2013	7 février 2013	
ma/me	19-20 mars 2013	7 mars 2013	
ma/me	23-24 avril 2013	11 avril 2013	
ma/me	14-15 mai 2013	2 mai 2013	
ma/me	4-5 juin 2013	23 mai 2013	
lu/ma	25-15 juin 2013	13 mai 2013	
lu	3 septembre 2013 (renvoi projet de budget 2014)	sans	
ma/me	17-18 septembre 2013	mercredi 4 septembre 2013	
ma/me	8-9 octobre 2013	27 septembre 2013	
ma/me	29-30 octobre 2013	18 octobre 2013	
ma/me	19-20 novembre 2013	7 novembre 2013	
ve et sa	14 décembre 2013	mardi 3 décembre 2013	

Vacances scolaires et jours fériés :

Vacances de février : du lundi 11 au vendredi 15 février 2013
 Vacances de Pâques : du vendredi 29 mars au vendredi 5 avril 2013
 Fête du travail : mercredi 1er mai 2013
 Ascension : jeudi 9 mai 2013
 Pentecôte : lundi 20 mai 2013
 Vacances d'été : du lundi 1er juillet au vendredi 23 août 2013
 Jeûne genevois : jeudi 5 septembre 2013
 Vacances d'automne : du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2013
 Vacances de Noël et Nouvel An : du lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014

Genève, le 28 juin 2011

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

ANNEXE 2

CONSEIL MUNICIPAL - PROJET CALENDRIER SEANCES PLENIERES 2014

(hors salle du Grand Conseil)

	Séance plénière ordinaire (de 17h. à 23h.)	Bureau (Jeudi, 12h.15)	supplémentaire (de 17h. à 23h.) (à fixer selon les besoins)
ma/me	21-22 janvier 2014	9 janvier 2014	
ma/me	25-26 février 2014	13 février 2014	
ma/me	25-16 mars 2014	13 mars 2014	
ma/me	29-30 avril 2014	mercredi 16 avril 2014	
ma/me	20-21 mai 2014	8 mai 2014	
ma/me	3-4 juin 2014	29 mai 2014	
lu/ma	23-24 juin 2014	12 juin 2014	
lu	8 septembre 2014 (renvoi du projet de budget 2015)	sans	
ma/me	16-17 septembre 2014	4 septembre 2014	
ma/me	7-8 octobre 2014	25 septembre 2014	
ma/me	28-29 octobre 2014	16 octobre 2014	
ma/me	11-12 novembre 2014	30 octobre 2014	
ve et sa	13 décembre 2014	2 décembre 2014	

Vacances scolaires et jours fériés :

Vacances de février : du lundi 17 au vendredi 21 février 2014
 Vacances de Pâques : du vendredi 18 avril au vendredi 25 avril 2014
 Fête du travail : jeudi 1er mai 2014
 Ascension : jeudi 29 mai 2014
 Pentecôte : lundi 9 juin 2014
 Vacances d'été : du lundi 30 juin au vendredi 22 août 2014
 Jeune génévois : jeudi (11?) septembre 2014
 Vacances d'automne : du lundi (20?) au vendredi (25?) octobre 2014
 Vacances de Noël et Nouvel An : du mardi (23?) décembre 2014 au vendredi (2?) janvier 2015
 (pas encore fixées par l'Etat)

Genève, le 28 juin 2011.

Annexe 3:

Les besoins du Conseil municipal pour pouvoir siéger et du Service du Conseil municipal pour pouvoir enregistrer les débats (matériel utilisé actuellement dans la salle du Grand Conseil et sans lequel il est impossible de siéger):

- 1 poste pilote (mise en route de l'application et passage de parole)
- 1 poste pour la gestion des votes, les résultats des délibérations ou autres (blocage des places [absent-e-s], passage et annulation de parole, etc.)
- 1 poste pilote au perchoir
- 1 poste vidéo pour la projection des résultats
- 1 poste pour la gestion de l'enregistrement du son de la salle
- 2 (1 min.) rétroprojecteur(s) pour l'affichage des résultats des votes
- 2 (1 min.) écran(s) de projection
- 4 (3 min.) écrans de contrôle pour le Bureau
- 1 écran pour le CA (votes et demande de parole)
- 1 imprimante pour l'impression des résultats des votes ou autres
- 1 photocopieuse (puissante)

Préconsultation

M^{me} Salika Wenger (EàG). Nous savons tous que le Grand Conseil a eu l'extrême amabilité de nous mettre à disposition ses locaux pour que nous puissions siéger. Nous savons tous aussi qu'il va y avoir des travaux, et que cette salle ne sera plus à notre disposition. Le Muséum d'histoire naturelle comporte une salle qui pourrait être aménagée pour nous permettre – et peut-être aussi le Grand Conseil – de siéger durant les travaux. Le Conseil municipal pourrait ainsi avoir une salle qui soit pérenne, de sorte que nous ne dépendions plus de l'ordre du jour du Grand Conseil pour pouvoir siéger à notre guise, en tant que Conseil municipal. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Voilà pourquoi nous vous faisons cette proposition de projet de délibération. Effectivement, nous savons que tout a un coût. Là, en l'occurrence, c'est le coût de notre liberté et de notre indépendance en tant qu'institution de la Ville. Alors, j'ai entendu les chiffres qui ont été avancés. Ils sont relativement importants. Mais ne vous semble-t-il pas à tous que l'indépendance mérite que nous fassions cet effort? Il s'agit d'un effort important pour avoir une salle qui soit la nôtre, mais pas au point de nous mettre sur la paille. Cette salle du Muséum pourrait aussi être mise à la disposition de quiconque aurait besoin d'une salle de conférence ou de présentation, et je sais que sur la rive gauche il en manque.

Bien évidemment, nous pourrions revenir siéger ici dans la salle du Grand Conseil après les travaux, mais j'en doute. Alors, s'agissant de cette salle-ci, il nous a été proposé d'aller siéger d'une salle à l'autre, en nous déplaçant. Cela me paraît extrêmement difficile. Le coût de cette salle et l'importance de ce coût sont probablement dus au fait qu'on a dû installer un système électronique qui nous permette de brancher nos ordinateurs, d'avoir des micros, et de permettre à Léman Bleu de retransmettre ces séances.

Initialement, on nous a dit que nous pourrions prendre je ne sais quelle salle et louer le matériel. Or, la location de ce type de matériel est d'une part extrêmement difficile à trouver et, d'autre part, elle est très chère. Il a été proposé que nous mettions en place le matériel le lundi et que nous le retirions le jeudi. Vous vous imaginez le coût en main-d'œuvre! On arrive à des chiffres astronomiques. Nous savons que les travaux dureront un ou deux ans au maximum. Nous pouvons facilement compter trois ans, car nous savons comment se passent les choses à Genève. C'est toujours beaucoup plus long et plus cher que prévu. Or, la location de ce genre de matériel, sur trois ans, reviendrait au même prix que l'achat et la possession pérenne dudit matériel.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de défendre l'aménagement de cette salle du Muséum pour que le Conseil municipal puisse enfin avoir une salle du Conseil municipal, et que nous ne soyons pas toujours dans la salle du parlement cantonal. Je vous invite donc à voter ce projet.

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

La présidente. Je passe la parole à M. Pascal Spuhler qui est également l'un des auteurs.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que ce projet de délibération est important, puisqu'il en va de l'avenir du Conseil municipal. Je n'aimerais pas, en effet, que dans une année nous soyons un Conseil municipal itinérant, vagabondant d'une salle à l'autre, ne sachant pas très bien où nous installer, et cela, sans parler du service administratif qui devra nous suivre avec les mille douze dossiers et machines qui vont avec. Par conséquent, vous vous imaginez bien que nous devons prendre une décision aujourd'hui – il en va du futur du Conseil municipal – puisque nous siégeons dans cet hémicycle depuis un certain nombre de décennies, voire de siècles. Il s'agit d'une décision importante, puisque nous vous proposons, aujourd'hui, de rénover un auditorium au Muséum d'histoire naturelle.

Evidemment, il y a un investissement. Mais ce coût n'est pas à fonds perdus, puisqu'aujourd'hui nous louons, mais que demain, si nous devons déménager de salle en salle, vous vous imaginez bien ce que pourraient représenter les coûts de location et de matériel. Par conséquent, l'investissement que nous vous proposons de faire, aujourd'hui, pour une future salle du Conseil municipal, est un investissement à long terme, utile pour la démocratie, utile pour la Ville, utile pour nous.

La présidente. Avant de vous faire voter l'entrée en matière, les auteurs peuvent-ils me dire s'ils souhaitent le renvoi en commission? (*Les auteurs acquiescent.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 40 oui contre 15 non (1 abstention).

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai entendu dans les travées que certains voulaient voter cette proposition de crédit – puisqu'en effet il ne s'agit même pas d'une motion, mais bien d'une proposition de 1 700 000 francs – pour faire quelque chose que M^{me} Salika Wenger vient de définir comme étant une nouvelle salle du Conseil municipal. Et ce montant, c'est pour mettre à niveau une salle qui pourrait servir, le cas échéant – manifestement, elle a eu vent des analyses que mes services ont faites – et faire l'objet d'un aménagement pour une occupation temporaire. Temporaire, en effet, car celles et ceux qui connaissent cette salle n'imaginent pas pouvoir y siéger alors qu'il n'y a pas d'arrière-salle, ni buvette, si ce n'est de l'autre côté, en face. Enfin, à mon humble avis, les principales choses qui

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle
pour l'accueil du Conseil municipal

seraient nécessaires pour siéger *ad vitam aeternam* dans cette salle ne résistent pas à l'analyse.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, une fois que je vous aurai informés – parce qu'il faut que nous vous informions de la situation – je vous prie d'au moins renvoyer cela en commission. Ne faites pas le débat ce soir. Moi, j'aime bien avoir de l'argent: 1 700 000 francs, c'est toujours bon à prendre! Mais ne faites pas ce débat sans avoir les tenants et les aboutissants et sans avoir auditionné M^{me} Hutter, sautier du Grand Conseil. Elle vous dira que les travaux commenceront en 2013, et qu'ils dureront treize mois, c'est-à-dire un tour d'horloge plus les vacances de juillet et d'août. Elle vous dira aussi qu'à l'heure actuelle nous avons quatre salles largement dimensionnées. Ne faites pas le débat sans avoir toutes les informations qui vous permettront de régler les problèmes techniques.

Quant au problème politique, Mesdames et Messieurs, là, je vous mets en garde, car nous sommes en plein débat de la Constituante, et que celle-ci vise à faire en sorte que la Ville de Genève soit encore moins considérée. Or, aujourd'hui, la considération historique que le Grand Conseil nous témoigne, c'est de nous offrir sa salle pour montrer à quel point notre Conseil municipal, qui représente la moitié de la population de notre canton, doit aussi être considéré pour ce qu'il est, Mesdames et Messieurs: le représentant de la principale commune urbaine de notre canton, le centre de notre cité.

Celles et ceux qui veulent débattre aujourd'hui de cette problématique doivent bien réfléchir à ce qu'ils font, au signal politique qu'ils donnent pour viser une soi-disant indépendance que, par ailleurs, nous avons tout à fait, financièrement. Moi, je suis le premier à combattre certaines velléités autoritaires du Canton, mais je serai le dernier à vouloir rompre cette synergie qui existe entre nous et le Canton. Si vous voulez prendre cette responsabilité, je vous en prie, renvoyez tout cela en commission, laissez le temps à vos partis respectifs de se prononcer, plutôt que de me renvoyer le bébé et que ce soit moi, en définitive, qui tranche.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste est très clair sur ce projet de délibération que notre chef de groupe a également signé. Lors de la dernière séance plénière, nous sommes intervenus pour demander cette urgence, car nous trouvions qu'il était temps d'étudier les travaux de rénovation du Muséum d'histoire naturelle. Pourquoi? Tout simplement parce que les délais approchent, et que le Conseil municipal doit aller siéger dans une autre salle. Et pour le groupe socialiste, il est très clair que nous reviendrons siéger dans cette salle du Grand Conseil après les travaux.

Par contre, il nous semblait intéressant, lors de l'étude de la rénovation d'une salle au Muséum d'histoire naturelle, que nous puissions rénover cette dernière

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

de telle manière que les installations que nous ferions ne soient pas destinées à un usage temporaire, mais à un usage définitif, et qu'elles puissent servir à d'autres associations, à des colloques, puisqu'il existe un besoin en salles en ville. En effet, nombre de groupements en demandent et, pour organiser des grandes manifestations, il nous faut des lieux importants. Nous sommes tout à fait sûrs que les travaux que nous ferons pourront être rentabilisés, parce que l'investissement consenti permettra un usage pour d'autres groupes que le Conseil municipal. C'est pourquoi nous pensons que nous pouvons très bien renvoyer cet objet au Conseil administratif pour qu'il fasse une proposition pour aller de l'avant.

Alors, je suis assez claire. Nous souhaitons la rénovation de cette salle afin que le Conseil municipal puisse y siéger, mais que celle-ci ne soit pas que temporaire, car nous trouverions un peu ridicule d'investir de l'argent sans que ces travaux de rénovation ne servent à d'autres qui pourraient avoir un usage collectif de la nouvelle salle. Bien évidemment, je le répète, le groupe socialiste estime qu'il faudra revenir dans la salle du Grand Conseil après sa rénovation.

La présidente. Je me permets, à ce stade, de préciser qu'une demande de renvoi au Conseil administratif – puisque c'est l'expression que j'ai entendue à deux reprises – implique l'ouverture de la discussion immédiate. Ce sera évidemment possible tout à l'heure, mais je demanderai à chacun de débattre en fonction de l'objectif final qu'il souhaitera obtenir sur cet objet. La parole est à M. Olivier Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical n'a pas signé ce projet de délibération, car nous ne sommes pas compétents pour ouvrir des crédits d'investissements. C'est au Conseil administratif de le faire. Je n'ai d'ailleurs pas compris comment vous aviez calculé ce montant de 1 700 000 francs. En plus, nous sommes tout à fait satisfaits des propos de M. Pagani à ce sujet.

Par conséquent, il n'y a pas de raison que le Conseil municipal perde du temps sur cet objet. Nous pouvons ou le refuser ou le renvoyer directement en commission sans perdre de temps à discuter. Nous avons encore un certain nombre d'urgences dont nous devons parler ce soir. Nous accepterons de renvoyer cet objet en commission des travaux et des constructions, mais, voilà, arrêtons les débats ici!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est très étonné d'avoir à traiter ce genre de sujet, puisque nous avons quand même un Conseil administratif et un bureau du Conseil municipal, et que nous aurions souhaité que

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

des propositions nous soient faites. Alors, tout à l'heure, M. Pagani, face à son parti, s'est exprimé avec le plus grand bon sens. Nous ne pouvons que le féliciter. J'avais envie de lui dire: «Merci, merci, merci!» Mais maintenant, je suis en train de me dire: «Pourquoi, pourquoi, pourquoi?» Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas réussi à faire des propositions?

Si vous avez la conscience historique, Monsieur Pagani, que vous devez travailler avec le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, pourquoi n'y a-t-il pas eu de proposition qui émane de vos services? Il me semble que c'est vous qui avez les cartes dans vos mains! Je sais qu'on vous a traité de magicien... Moi, je crois que vous êtes un honnête homme et j'en appelle à cette honnêteté pour que vous aidiez, avec vos services, à trouver la meilleure solution qui soit.

Il est clair que nous ne sommes pas du tout pour cette proposition qui vise à dépenser des sommes assez importantes, alors que nous pourrions très bien travailler avec le Grand Conseil. Essayez de voir comment nous pourrions nous mettre dans ce train-là, ne serait-ce que pour les moyens techniques et télévisuels! Enfin, un peu de bon sens et de raison s'imposent, et je crois que vos services devraient également être mobilisés dans ce sens. S'il faut renvoyer cet objet dans une commission, nous le ferons, mais nous aurions souhaité que cela soit fait avant d'en arriver là.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, j'adhère tout à fait à ce que vient de dire notre collègue Lathion. Moi, je ne comprends pas. Mais que fait le Conseil administratif? On sait maintenant, depuis de nombreux mois, que des travaux de rénovation vont commencer, ici, en 2013, et qu'ils vont durer longtemps. Le Grand Conseil, lui, se penche déjà sur une solution de rechange, puisqu'il faudra bien qu'il siège quelque part. Et la question est exactement la même pour nous, puisque nous occupons les mêmes lieux. Je ne comprends pas que nous devions en arriver à déposer ce genre de texte pour que nous ayons enfin une discussion.

C'est pourquoi je tiens sincèrement à remercier M^{me} Salika Wenger parce que ce texte permet de lancer un débat qui, jusqu'à présent, n'était pas du tout ouvert. Nous ne savons pas où nous allons. Nous ne savons pas où nous irons siéger. Quelles sont les salles réellement capables de nous accueillir en ville de Genève? A mon avis, il n'y en a pas beaucoup, et on va obligatoirement devoir transformer une salle ou l'autre pour pouvoir recevoir ce parlement. Merci donc à ce texte qui a le mérite de proposer une solution. Je ne sais pas si c'est la meilleure, ni si c'est la plus coûteuse, ou encore si c'est la plus adéquate pour assurer nos travaux. Je ne sais pas non plus si le Grand Conseil continuera à louer cette salle au Conseil municipal après la rénovation.

Cela dit, pour avoir siégé en commission des finances du Grand Conseil et pour avoir abordé cette question, je dirai que j'ai quand même entendu passa-

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

blement d'échos qui n'étaient pas forcément positifs. Et, contrairement à ce que dit M. Pagani, moi, je pense qu'il n'y a pas du tout intérêt à faire siéger dans une même salle et le Grand Conseil et le Conseil municipal. Une certaine confusion des rôles est entretenue... (*exclamations*) ...et je ne crois pas que ce soit si clair que cela pour notre population. C'est un autre débat – j'en conviens – mais ce texte présente l'avantage de pouvoir en débattre. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi en commission.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Dès lors que le Grand Conseil a annoncé qu'il allait effectuer un certain nombre de travaux de rénovation dans cette salle où nous sommes tolérés, en tant que Conseil municipal, volontiers pour certains, moins pour d'autres – M. Bertinat vient de nous en donner un petit échantillon – il convient tout de même de s'inquiéter de savoir où ce Conseil municipal siégera pendant ce temps de rénovation. Alors, Madame la présidente, dès lors que ce Conseil municipal revendique son indépendance et celle de son secrétariat par rapport au Conseil administratif, il est logique qu'après un certain nombre de discussions il dépose un projet de délibération ouvrant un crédit dont la somme mentionnée, je le rappelle, n'est pas obligatoirement destinée à être dépensée en totalité. Dans ce cas, il n'est pas illogique que le bureau dépose ce projet de délibération en attendant la fin des travaux dans la salle du Grand Conseil.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que si certains au sein du Grand Conseil nous tolèrent dans cette salle, et que d'autres sont très heureux qui nous y siègions, il n'est pas du tout acquis que ce soit encore le cas à l'issue des travaux. Mais c'est autre un débat; c'est une autre question, et nous aurons le temps d'anticiper avec les discussions qui auront lieu dans cet intervalle.

Quant à ce projet de délibération proprement dit, comme je vous le disais, il convient de s'organiser pour siéger dans un autre lieu. La salle du Muséum d'histoire naturelle présente un certain nombre d'avantages. Elle existe. Elle appartient à la Ville. Elle est située dans le centre-ville. Elle a une buvette et des restaurants aux alentours. C'est un peu un lieu idéal. Mais, effectivement, comme l'a rappelé M. Pagani, il convient d'effectuer une certaine mise à niveau pour commencer, et celle-ci sera une plus-value pour les organisations qui ont besoin de louer des salles – par exemple dans ce musée – et ce n'est pas rare.

Quant à l'indépendance évoquée par M^{me} Wenger, les Verts diraient que c'est une autre question, et que c'est un autre débat. Ce n'est pas à la Ville de décider si elle doit continuer à siéger dans cette salle ou non. C'est le Grand Conseil et son bureau qui décideront s'ils souhaitent continuer à nous y inviter ou pas. Et nous n'avons aucune prise sur leur décision. Je vous le rappelle, M. Bertinat nous a donné un petit échantillon des sentiments de certains députés à l'égard de la Ville...

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

Mesdames et Messieurs, les Verts vous invitent à examiner cette proposition, avec ce que M. Pagani apportera durant les travaux de commission, afin que nous ne nous retrouvions pas sans lieu, ni que nous soyons dans l'obligation de louer très cher d'autres lieux, et dans l'urgence.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, plusieurs choses ont déjà été dites. Je ne vais pas tout répéter, mais je dirai simplement que ce projet n'est pas inutile. Cela prouve quand même qu'il existe une certaine inquiétude chez les membres de ce Conseil. Cela prouve que nous nous intéressons à ce que nous faisons, et que nous voulons savoir ce qu'il adviendra de notre avenir. Comme M^{me} Valiquer Grecuccio l'a dit, cet auditorium, une fois rénové, pourra servir à autre chose. Ce n'est pas obligé qu'il serve uniquement au Conseil municipal. S'il est bien équipé, s'il est bien étudié, Monsieur Pagani, nous pouvons faire en sorte d'en faire profiter des organisations et d'autres associations diverses et variées.

Effectivement, je ne peux que plaider en faveur du renvoi rapide de ce projet de délibération en commission des travaux et des constructions afin que nous puissions en discuter et faire le tour du problème. Quant à l'avenir du Conseil municipal, qu'il soit ici ou là-bas, c'est une autre question. Pour l'instant, nous devons avancer sur ce projet.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Ma tentation serait de demander le vote sur le siège... Ainsi, nous pourrions prendre maintenant la décision de siéger à tel endroit et de dire que nous voulons un espace qui soit pérenne. Ce serait la chose la plus raisonnable. Mais j'ai bien entendu que certains avaient envie de s'expliquer, ou d'entendre des explications, ou tout simplement de tergiverser, et c'est la raison pour laquelle ils demandent le renvoi en commission des travaux et des constructions. Vous savez tous, comme moi, que l'ordre du jour de cette commission est plein pour des mois. Par conséquent, si nous renvoyons cet objet à la commission des travaux et des constructions, je ne vois pas quand elle pourra le traiter ni quand il nous sera possible d'ouvrir ce crédit – s'il était ouvert et s'il était voté – pour pouvoir faire le travail nécessaire.

C'est pourquoi j'ai envie de faire une autre proposition, à savoir de renvoyer cet objet à la commission des finances, qui décidera si oui ou non elle estime opportun d'ouvrir ce crédit de 1 700 000 francs. Par ailleurs, contrairement à ce que M. Pagani a dit, je ne me suis pas renseignée auprès de ses services. Je crois que c'est l'inverse qui s'est passé: j'ai fait le travail de recherche, et c'est la proposition que j'ai faite qui a servi, puisque, pour l'instant, n'en déplaise à mon magistrat, nous n'avons aucune autre proposition cohérente. Je propose donc le renvoi en commission des finances.

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que nous pourrions être tentés, comme vient de le dire M^{me} Wenger, de voter cela sur le siège, mais je pense que la raison commande que nous ayons des explications en commission, car, une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec M. Pagani. Je crois, en effet, que nous avons besoin d'avoir un peu l'historique, de savoir ce qui s'est passé au Grand Conseil.

Visiblement, c'est le bureau du Grand Conseil – les anciens députés dans cette salle m'arrêteront si je dis une bêtise – qui a décidé de faire une rénovation assez coûteuse de la salle, sans possibilité de référendum, d'ailleurs. La responsabilité en incombe évidemment au bureau du Grand Conseil, et cela a non seulement des retombées sur la population mais aussi sur ce Conseil municipal, puisque nous louons cette salle. Je ne pense pas qu'elle nous est offerte gratuitement. (*Remarque.*) Gratuitement! Mais, alors, peut-être que demain, cela va changer! Vous viendrez nous le dire en commission, Monsieur Pagani. Je pense donc qu'il est utile d'avoir toutes ces informations, car les travaux approchent à grands pas, et qu'il nous faut savoir où nous allons poser nos pieds et débiter nos paroles – bonnes ou mauvaises – mais les débiter tout de même... Je pense qu'il est utile de renvoyer cet objet en commission.

Je ne sais pas si la Ville a été consultée dans ce projet. Toujours est-il que le bureau du Grand Conseil a décidé d'une rénovation et d'une certaine architecture. Il a décidé de faire un hémicycle, plutôt qu'une salle comme nous en avons une aujourd'hui. C'est de sa responsabilité, mais il n'a pas consulté le peuple. Moi, cela me dérange. Alors, effectivement, la Ville doit se positionner à un moment donné, d'abord sur l'aspect provisoire du déménagement, dans l'hypothèse où nous reviendrions ici, peut-être toujours gratuitement – tant mieux si c'est le cas – peut-être que non, mais, finalement, cela peut aussi faire partie de l'autonomie de la Ville de Genève. Vous savez que j'y suis très attaché. Je crois donc qu'il faut renvoyer cela en commission, mais, évidemment, comme il ne s'agit pas encore de travaux – et de loin pas – je pense qu'il revient à la commission des finances de se dépatouiller avec cette problématique.

M. Alberto Velasco (S). Chers collègues, ce projet concerne fondamentalement le Conseil municipal, car je crois que le Grand Conseil, lui, a résolu son problème. M^{me} Hutter a, semble-t-il, trouvé une salle adéquate pour le Grand Conseil, mais ce n'est pas dit que M^{me} Hutter résolve aussi le problème du Conseil municipal. Par conséquent, ce problème doit être résolu par le Conseil municipal. Deuxièmement, certains d'entre nous avons eu le plaisir de devoir nous expatrier de cette salle, une ou deux fois, pour aller au Centre international de conférences de Genève. Eh bien, ce n'est pas si agréable et si facile de le faire. Ici, nous avons les installations de vote, de micro, la télévision. C'est un matériel assez conséquent.

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

Et ce ne sera pas pour un week-end ou deux, ni même pour un mois ou deux! Nous parlons de travaux de dix-huit mois. Moi, je pense qu'ils dureront vingt-quatre mois. Il s'agit donc d'avoir une installation qui soit suffisamment pérenne pour accueillir au moins deux ans le Conseil municipal. Et, comme certains l'ont bien dit, il ne s'agit pas du Conseil municipal d'une petite commune. Il s'agit du Conseil municipal d'une grande commune. Il n'y a qu'à voir l'ordre du jour que nous avons aujourd'hui et les sujets à traiter. Par conséquent, il ne faut pas minimiser cette histoire. Il faut vraiment lui donner l'importance qu'elle mérite et des moyens adéquats, puisque, si le Grand Conseil met son projet à exécution, nous devons quitter cette salle dans moins de dix-huit mois. C'est dire si les choses urgent! A mon avis, chers collègues, nous devons décider ce soir.

Ceci dit, je me pose une question. C'est vrai que le Grand Conseil nous a offert pendant des années la possibilité de siéger dans cette salle gratuitement. Nous pourrions très bien aussi offrir au Grand Conseil – mais, cela, je le dis à M. le conseiller administratif – la possibilité de venir siéger gratuitement avec nous dans la salle que nous ferons. Ceci résoudrait deux problèmes, le nôtre et celui du Grand Conseil. Ce serait, disons, un échange assez sympathique de bons procédés entre les deux instances, et je pense que le Grand Conseil serait assez touché.

Enfin, il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un petit investissement, mais il ne serait pas perdu, puisque cette nouvelle salle pourrait bénéficier, comme l'a dit ma collègue, Nicole Valiquer Grecuccio, à des conférences municipales ou cantonales. Les communes pourraient s'y réunir; ce serait extraordinaire! Par contre, il faut décider comment faire, car certains demandent le renvoi en commission des travaux et des constructions; d'autres le renvoi aux finances, d'autres encore le vote sur le siège.

Nous pouvons très bien renvoyer cet objet en commission des travaux et des constructions, mais, dans ce cas, moi, je demanderai au président de cette commission de bien vouloir mettre cet objet au prochain ordre du jour... (*Remarques.*) Il me dit que c'est non. Alors, si on ne peut pas le mettre à l'ordre du jour, Mesdames et Messieurs, il faut renvoyer ce projet de délibération dans une commission qui puisse traiter cet objet suffisamment urgemment pour entendre le Conseil administratif et pour prendre une décision, parce que le Conseil municipal doit savoir cela maintenant, beaucoup plus que le Conseil administratif.

Vous savez, chers collègues, le Conseil administratif, c'est cinq personnes. On peut facilement réunir cinq personnes. Par contre, on ne peut pas réunir n'importe où 80 élus! Et c'est pour cela que le problème nous concerne, chers collègues. Par conséquent, moi, je veux bien renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions, mais si le président me dit que ce n'est pas possible...

M. Christian Zaugg (EàG). Pas à la prochaine séance, mais à la suivante!

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

M. Alberto Velasco. Bon, alors, soit, mais il faut vraiment qu'il y ait un engagement de la part du président pour que ce projet soit traité avec la diligence et l'urgence qu'il mérite, et que nous puissions avoir un retour en plénière d'ici deux à trois semaines pour pouvoir décider.

Monsieur le conseiller administratif, je vous ai entendu, mais je vous garantis que la solution consistant à mettre en règle cette salle du Muséum d'histoire naturelle nous convient parfaitement. Les autres solutions nous feront perdre de l'argent; elles nous feront perdre du temps. Ce n'est pas facile de déménager un secrétariat de parlement comme celui-ci. Avec cette solution, nous pourrions au moins avoir une installation pérenne pour deux ans. Ensuite, effectivement, nous verrons, parce que ce n'est pas dit que le Grand Conseil veuille bien nous accueillir à nouveau ici.

Ceci dit, nous devons au moins aménager une salle qui soit adéquate pour le Conseil municipal. Aujourd'hui, il existe des techniques modernes. Nous pourrions bénéficier des dernières technologies d'affichage, de vote et de micro. Le projet me semble logique, Madame la présidente. Nous, les socialistes, si on nous propose de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions, et que son président s'engage à traiter cela en urgence, nous voulons bien renvoyer ce projet de délibération à ladite commission.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ce projet de délibération m'amène à vous rapporter mon expérience de Constituant, que partagent mes collègues Pagan, Bläsi, Chevrolet, Velasco, ainsi que Soli Pardo, auquel nous souhaitons tous un prompt rétablissement. L'Assemblée constituante a dû se réunir pour quelques séances dans l'auditorium du Centre international de conférences de Genève. A priori, c'est une salle qui serait fort bien adaptée à notre travail. Or, autant vous le dire, mes chers collègues, Madame la présidente, cette expérience a été catastrophique, très négative et très pénible, notamment pour les procédures de vote. Nous avons dû procéder au vote par le système debout assis, par rang. Notre chère présidente a déjà de la peine à nous tenir dans la cour de récréation... Autant dire que, là, ce serait carrément l'enfer! Pour l'avoir vécu, je peux vous affirmer qu'en matière de travail parlementaire le provisoire est la pire des solutions.

C'est pourquoi notre groupe souhaite le renvoi en commission des finances de sorte que cette question soit traitée rapidement. Je m'arrêterai là, mais n'oubliez pas que le provisoire est une très mauvaise solution.

M. Robert Pattaroni (DC). Je souhaite que nous soyons raisonnables ce soir. C'est vrai que, d'ici peu de temps, il va falloir trouver une autre salle, mais, Madame la présidente, est-ce vraiment nécessaire que notre Conseil fasse exa-

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

miner cette question par l'une de ses commissions? Parce que, finalement, cela voudrait dire que le Conseil municipal n'a pas confiance en son bureau! Quand on voit les personnalités qui sont au bureau, on se demande comment certains dans cette salle peuvent reprocher au bureau de ne pas avoir réussi à traiter le sujet! Derrière ce projet de délibération, il y a quelque chose qui me gêne, et j'espère que ma gêne n'est pas fondée...

D'ailleurs, le magistrat a parlé. La responsabilité de ce dossier incombe au Conseil administratif; elle incombe au bureau. Nous avons confiance en notre bureau, et j'estime qu'avant de renvoyer cet objet en commission il nous faut laisser agir ceux qui sont en place. Bien sûr, si on veut développer les jetons de présence des partis à travers ce travail en commission, cela, nous pouvons le comprendre, mais, alors, il faut le dire. Je ne pense pas que ce soit le souci de ceux qui ont fait cette proposition, mais si, malheureusement, d'aucunes et d'aucuns tiennent encore à renvoyer cet objet en commission, il faudrait au moins choisir une commission compétente en matière de locaux! C'est le cas de la commission des travaux et des constructions. La commission des finances, que je connais parfaitement, a beaucoup de talents, mais elle ne les a pas tous.

Soyons raisonnables! Arrêtons-nous là. Ne renvoyons pas cette proposition dans une commission, car, Madame la présidente, nous vous faisons confiance, nous faisons confiance au bureau, nous faisons confiance au Conseil administratif.

M. Guy Dossan (LR). Je suis d'accord avec certains intervenants, cette affaire concerne le Conseil municipal, mais, malheureusement pour nous, la seule entité qui soit au courant de tous les lieux, qui ait la possibilité de faire des propositions, c'est le Conseil administratif. Ce n'est pas le Conseil municipal, malheureusement. La gauche devrait être contente, puisque nous avons la ville la mieux gérée de Suisse... (*Exclamations.*) Je pense donc, Mesdames et Messieurs, que vous devriez faire confiance à votre Conseil administratif. Quant à déléguer cette tâche-ci au bureau, mais, Mesdames et Messieurs, n'oubliez-pas que le bureau change toutes les années! La seule continuité que nous avons, c'est le Conseil administratif! Malheureusement, me souffle M. Chevrolet. (*Exclamations et rires.*) D'accord, cela peut changer!

Par ailleurs, la représentante d'Ensemble à gauche nous demande de ne pas renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions, car celle-ci est surchargée. Je ne savais pas que la commission des finances était au chômage! Il me semble qu'elle est tout autant surchargée que celle des travaux et des constructions. Finalement, nous nous apercevons que quand il y a un objet intéressant, mon Dieu, les commissaires aux finances, vite, vite, se précipitent! Ils aimeraient cet objet. Mais, Madame Wenger – vous transmettez, Madame la

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

présidente – si je ne me trompe pas, le magistrat aux travaux et aux constructions, il est d'Ensemble à gauche! Le président de la commission des travaux et des constructions, il est aussi d'Ensemble à gauche! Alors, j'allais presque vous dire: «A gauche, oui, ensemble, j'ai des doutes!» (*Rires et applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, envoyez cet objet à la commission des travaux et des constructions qui pourra traiter cet objet rapidement avant de revenir devant ce parlement avec des propositions.

M. Pascal Rubeli (UDC). Effectivement, il y a urgence que nous prenions une décision. Dans une année environ, nous ne serons plus nulle part, ni ici ni ailleurs.

Une voix. Il y a encore les Bastions, c'est libre!

M. Pascal Rubeli. C'est à nous et au Conseil administratif de nous trouver un toit. Et ce toit, il existe. Nous y sommes déjà allés. C'est le Muséum d'histoire naturelle. C'est une salle qui peut être adaptée, rentabilisée et qui a tout à disposition dans les environs pour que nous puissions y siéger. Il est vrai que nous ne savons pas ce que fera de nous le Grand Conseil à partir du moment où cette salle-ci aura été rénovée, mais nous n'avons pas le temps de tergiverser bien longtemps. Alors, que faire? En tout cas, envoyons ce projet de délibération dans une commission parce que c'est là qu'on pourra traiter la chose rapidement. A mon sens, la commission la plus à même de le faire, c'est la commission des travaux et des constructions. Son président trouvera bien le temps de mettre cet objet à l'ordre du jour dans des délais qui permettront aussi d'auditionner les services compétents pour faire cette adaptation. Nous renverrons ce projet de délibération à la commission des travaux et des constructions, sachant que celle-ci fera bien son travail. Il y a urgence. Nous n'avons pas le temps d'attendre maintenant.

M. Denis Menoud (MCG). Tout d'abord, je suis fort étonné par les propos de M. Pagani, en début de débat. Enfin, vous n'avez pas envie, c'est clair, Monsieur le magistrat! Vous venez de nous dire que cette salle du Grand Conseil nous est mise gratuitement à disposition, que cette nouvelle salle n'est pas utile et que, de toute façon, ce qu'ils vont faire dans cette salle-ci, c'est très bien! Alors, c'est déjà mal barré si le Conseil administratif n'est pas d'accord, puisqu'il est clair qu'il a les moyens administratifs de mettre les bâtons dans les roues!

Quant à l'argument de la gratuité, je vous rappelle que la future salle du Grand Conseil coûtera 16 millions de francs. D'ailleurs, la maquette qui nous a été pré-

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle
pour l'accueil du Conseil municipal

sentée était tellement horrible que les cheveux s'en dressaient sur la tête, pas pour moi, puisque je n'en ai plus, mais, enfin, c'est cela qu'on nous proposait!

Bon, on ne va pas refaire un débat architectural, c'est bien clair, mais il faut comprendre que nous sommes ici dans un lieu qui aurait très bien pu convenir. Il est là depuis des centaines d'années, Monsieur Pagani. Vous le savez! C'est très bien comme c'est. C'est solennel. C'est figé, d'accord, mais, au moins, ça fonctionne! Là, avec ce qu'on nous propose, il ne faudra pas être claustrophobe ni agoraphobe. Vous avez vu comment ils vont concentrer les places? Ce sera comme dans un hémicycle avec une espèce de cheminée bizarre, un truc qui fait froid dans le dos! Mais, bon, ce n'est pas un argument suffisant, bien entendu, car pour nous, ce qui compte aussi, c'est l'indépendance du Conseil municipal. Et la Ville de Genève a aussi le droit d'avoir son lieu de réunion.

Cela dit, quelle que soit la commission qui se prononcera sur cet objet, il faudra d'une part faire diligence et, d'autre part, que nous sortions de cette espèce d'arriération technologique qu'est notre salle actuelle. Nous avons deux écrans pour montrer des votes qui ont lieu de sept en quatorze, et nous n'avons même pas le point de l'ordre du jour qui s'affiche. Enfin, il y a plein de choses tellement aberrantes dans cette salle que, franchement – on dit que le cordonnier est le plus mal chaussé, c'est vrai – je fais le vœu que la commission, quelle qu'elle soit, puisse convaincre le magistrat de faire preuve de bonne volonté.

M. Adrien Genecand (LR). M^{me} Wenger disait en préambule qu'elle avait étudié toutes les solutions. Eh bien, non! Premièrement, elle a oublié que nous pourrions éventuellement nous réunir sous une yourte, aux Bastions ou, alors, la version 2, plus logique, que nous pourrions décider – puisque nous avons tous reçu des ordinateurs avec vidéoconférence et l'internet payés en partie par notre municipalité – de travailler depuis la maison, *on line*. Nous pourrions donc créer le premier parlement *on line*. (*Exclamations.*) Ce serait évidemment à durée déterminée, mais, au moins, cela nous éviterait de dépenser plus d'un million de francs. Et c'est pourquoi le Parti libéral-radical vous propose l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à la mise en place et à la formation des membres du Conseil municipal à l'utilisation de Skype en vue de former le premier parlement *on line*.»

M. Michel Chevrolet (DC). Depuis cinq cents ans, cette salle abrite les débats de la Ville de Genève, devenue Canton de Genève en 1815 après la réu-

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

nion des communes gessiennes et de Savoie. Ce parlement a toujours été celui de la Ville de Genève. Certes, on ne sait pas s'il a toujours appartenu à l'Etat ou s'il était auparavant à la Ville de Genève, mais, ici, c'est aussi notre parlement. C'est l'endroit où nous siégeons, en tout cas depuis le moment où cette salle a été rénovée. Et c'est ici que nous devons rester.

Il n'y a aucune raison valable pour que nous ne puissions exiger, à un certain moment, de revenir dans cette salle. Alors, évidemment, il y a des présidents un peu plus monomaniaques que d'autres qui veulent nous apprendre la vie ou nous dire ce que l'on doit faire. Mais cette salle a toujours appartenu à la Ville de Genève, symboliquement du moins. Je vous rappelle qu'une des premières réunions de la Société des Nations s'est tenue ici dans cette ville de Genève, ville internationale, et ville que nous aimons et que nous symbolisons à travers nos débats. Donc, oui, nous resterons dans cette salle!

Par ailleurs, je souhaiterais répondre à mon préopinant, Pierre Gauthier, qui a dit que nous avons vécu des moments extrêmement désagréables en faisant la tournée, non pas des communes, mais des salles, en siégeant dans d'autres salles que celle du Grand Conseil. C'était une idée originale. L'Assemblée constituante souhaitait se rapprocher de la population en se rendant dans les communes genevoises, où nous avons prévu de siéger dans des salles de gymnastique.

Durant la durée des travaux, nous pourrions ainsi parfaitement siéger dans des endroits qui soient un peu originaux. Pourquoi ne pas traverser la ville de part en part pour aller à la rencontre de la population, puisque nous aimons cette politique de proximité consistant à être au cœur des quartiers et qui tient tant à cœur à une partie de cette municipalité? Nous avons les moyens de le faire. Certes, il y a quelques petits problèmes à régler, mais l'expérience rapportée tout à l'heure par Pierre Gauthier n'était pas si désagréable que cela, vous lui transmettez, Madame la présidente. Lorsque le vote électronique n'existait pas – il ne date pas d'il y a cinquante ans, d'ailleurs – nous faisions des votes à main levée, assis debout, et ce n'était pas une expérience effroyable, comme l'a dit M. Pierre Gauthier.

Il est vrai que nous avons gagné un peu en confort et que c'est un peu plus confortable d'appuyer sur un bouton. Mais les votes, autrefois, se faisaient de tout aussi bonne manière. C'est pour cela que nous devrions appeler le Conseil administratif à négocier âprement, dans le futur, la poursuite de l'utilisation de la salle du Grand Conseil. Effectivement, elle est vraisemblablement le *dominium* de l'Etat de Genève, mais nous devrions pouvoir avoir des idées de pression mutuelle – puisque nous avons suffisamment de monnaie d'échange, M. Pagani le sait très bien – en s'échangeant un petit terrain par-ci, un immeuble par-là, pour que nous puissions par la suite regagner nos pénates et ce parlement historique.

C'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien pense sincèrement qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'aménager une nouvelle salle, surtout pas dans un musée,

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

car nous ne sommes pas des reliques et nous ne voulons pas siéger parmi les crocodiles et les australopithèques. Je pense que nous devons renvoyer cet objet en commission parce qu'il n'y a pas de mal à étudier un projet. L'excellent président de la commission des travaux et des constructions mettrait cela en tête des travaux de la commission pour étudier cette problématique, tout en gardant à l'esprit que cette solution transitoire ne nous empêche pas d'aller voir les gens dans les quartiers pour y tenir éventuellement nos séances du Conseil municipal.

Je rappelle que le parlement jurassien, après l'indépendance du Jura, a siégé dans une salle de gymnastique jusqu'au début des années 1995. Et cela n'a pas empêché ses 80 députés de bien y siéger. Alors, pourquoi pas nous? Quelques micros, quelques caméras portables, quelques huissiers supplémentaires pour compter les voix, et nous pourrions ainsi être plus proches des quartiers.

Quant à l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle, je pense que sa réaffectation nous ferait dépenser une somme énorme. Si nous voulons réaffecter cette salle, alors nous le faisons pour y aménager une salle de conférence ou une salle d'exposition, mais en tout cas pas pour y aménager une future salle du Conseil municipal.

Nous devons continuer à nous battre pour rester dans cette salle historique du Grand Conseil qui a fait l'histoire de la République et canton de Genève. Nous avons fait l'histoire, en tout cas pour un certain nombre d'entre vous qui êtes là depuis de nombreuses années, et nous continuerons à faire avancer dans cette salle le futur de la République et de la Ville de Genève.

M. Michel Amaudruz (UDC). Vous transmettez à M. Pagani, Madame la présidente, que j'ai un peu regretté qu'il s'en prenne à cette méchante Assemblée constituante qui a voulu stériliser la Ville de Genève... Je regrette, quant à moi, que la Constituante n'ait pas été jusqu'au bout de son raisonnement en recréant des mairies de quartier, car ce débat stérile aurait été évacué depuis fort longtemps...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur Genecand – vous lui transmettez, Madame la présidente – une petite leçon de démocratie. (*Exclamations.*) Vous prétendez que la démocratie peut s'exercer de manière virtuelle, mais, moi, je pense que nous sommes des êtres de sang, de chair et de parole, et que la démocratie, entre autres, ne peut s'exprimer que dans un hémicycle avec des gens de chair, de sang et de parole. Je ne pense pas que la démocratie, telle que je la conçois, puisse s'exprimer autrement que comme cela. Je vous donne juste un petit exemple. Quand certains s'amusent à débattre par courriel, par internet, par exemple, on voit très bien à quel point ils

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

s'insultent après trois tours de piste... (*Remarques.*) Je vous laisse le soin d'en tirer les conclusions.

Ceci étant, Mesdames et Messieurs, j'aimerais en revenir au sujet. Tout comme vous, j'ai le souci de vous ménager, car sans vous je ne suis rien, puisque je ne peux pas dépenser un sou sans votre approbation. C'est pourquoi, il y a une année et demie environ, je me suis mis en contact avec M^{me} Hutter pour lui poser deux questions... Je vois que cela n'intéresse pas celles et ceux qui voulaient voter ce projet de délibération sur le siège. La première question était de savoir si le Grand Conseil nous mettrait à nouveau à disposition cette salle que, par ailleurs – M. Chevolet l'a dit – nous avons mis à disposition du Grand Conseil, historiquement. Nous en sommes là, Mesdames et Messieurs.

Il était évident pour M^{me} Hutter, et pour toutes celles et ceux qui se sont préoccupés de ce problème, que la Ville de Genève continuerait à siéger, sans coût, Mesdames et Messieurs, sans loyer, parce que, historiquement, cela allait de soi, et que l'histoire, on ne peut pas la barrer comme ça. Je dis cela pour celles et ceux qui voudraient refaire les quartiers, les mairies ou créer des arrondissements. Je vous signale qu'à Paris un arrondissement, c'est quasiment la Ville de Genève, alors, si vous voulez vous y mettre et faire encore des confettis, soit, mais je trouve cette argumentation un peu fallacieuse.

Toujours est-il que M^{me} Hutter a répondu très clairement qu'il était évident que la Ville de Genève, la municipalité, son parlement, continuerait à siéger dans le cadre du nouveau projet. Elle a répondu à la question de savoir si elle était d'accord que nous collaborions, et c'est pour cela que je me suis attelé, il y a une année et demie de cela, à faire une étude, et j'en remercie les services. Cette étude s'est montée à 1 700 000 francs, comme par hasard – je ne sais pas si M^{me} Salika Wenger a eu le nez fin – mais dont 850 000 francs concernaient des investissements échoués.

En effet, comme M. Chevolet l'a bien dit, l'Assemblée constituante a siégé dans de nombreuses salles, mais il y a peu de salles qui sont équipées de l'instrumentation que vous avez sur vos pupitres, et qui vous permet de voter, puisque nous sommes dans une cité universelle qui, certes, reçoit des gens, mais qui n'organise pas de confrontation par le vote. A Genève, on n'a pas besoin de salles qui sont appareillées pour voter. On a besoin de salles qui sont outillées pour discuter dans toutes les langues. Mais, pour notre part, ce n'est pas de cela dont nous avons besoin.

Alors, 850 000 francs sur 1 700 000 francs sont des investissements échoués, Mesdames et Messieurs. J'ai repris contact avec M^{me} Hutter. Ce qu'il y a de bien dans cette cité, c'est qu'on se voit tous dans la rue à côté – jour et nuit, si j'ose dire – et que je vois donc régulièrement M^{me} Hutter qui m'a dit qu'il n'y avait pas péril en la demeure, puisque les travaux ne devraient débiter qu'en septembre 2013,

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle
pour l'accueil du Conseil municipal

mais peut-être aussi en septembre 2014. Nous nous sommes donné rendez-vous pour revoir le nouveau projet, celui qui a été primé.

Moi, contrairement à M. Menoud, je trouve que c'est un beau projet. Je m'attendais à quelque chose de type «nous devant, alignés et couverts, puis tous les députés et tous les conseillers municipaux». Là, au contraire, je trouve que le fait de conserver cet hémicycle avec cette cheminée de lumière est un beau projet qui réunit tout le monde plutôt que de diviser, comme dans certains parlements; je vous renvoie au parlement vaudois.

Par conséquent, nous avons discuté avec M^{me} Hutter, et j'ai même engagé une personne pour aller chercher des salles qui correspondraient à nos besoins pendant une année, voire deux ans, puisqu'on nous dit qu'il y aura peut-être des dépassements, même si d'après mes informations c'est treize mois exactement. Et il existe de telles salles. Jusqu'à maintenant, nous en avons répertorié quatre dans notre cité qui seraient, le cas échéant, mises à notre disposition de manière pérenne. Nous n'aurions pas besoin de déménager toutes les semaines, par exemple, ou toutes les sessions.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite à renvoyer tout cela en commission, à faire en sorte de m'auditionner et d'auditionner les services qui ont fait cette étude et d'auditionner aussi M^{me} Hutter qui vous dira exactement ce que je viens de vous dire. Après, nous envisagerons une solution, parce que, comme vous, j'ai envie de travailler et de continuer à collaborer de manière sereine avec votre parlement.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je présente des excuses pour intervenir après le magistrat, mais il me semble qu'on évacue un peu vite un certain nombre de choses. D'abord, cela concerne la place du Secrétariat du Conseil municipal. Je suis certaine qu'il existe de nombreuses salles qui puissent contenir 100, 200, 500 ou 1500 personnes. Mais je ne suis pas sûre que ces salles soient équipées de manière suffisante pour pouvoir accueillir le secrétariat et toute l'intendance qui va avec, puisque nous en avons une partie ici, une partie là et une partie derrière. Je ne crois donc pas qu'il y ait des salles qui soient conçues pour cela.

Si tel est le cas, pourquoi ne nous dites-vous pas laquelle c'est? Je suis navrée, Madame la présidente, vous transmettez, mais si on me dit un an avant le déménagement: «Il y a des salles, je le sais!», moi, j'ai envie de répondre, de la même manière: «Je n'en connais pas.» Moi, je sais qu'il n'y en a pas. Or, on prétend qu'il y en a, mais on ne les nomme même pas. Il s'avère que nous sommes tous Genevois, et que si le magistrat avait eu l'amabilité de nous les citer, nous aurions eu une autre idée et une autre approche de ce projet. Or, pour l'instant, on nous dit: «Croyez-moi sur parole!» Dans treize mois, les travaux commenceront et

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

pour l'instant nous n'avons pas d'endroit où aller. Alors, il se peut que cela ne vous panique pas. Il se peut que vous ayez envoyé quelqu'un se promener dans la République pour trouver une salle. Mais, pour l'instant, Monsieur Pagani, vous ne nous donnez aucune autre solution que celle que nous avons présentée.

Maintenant, effectivement, il y a le problème du coût. Il n'est pas aussi exorbitant qu'on veut bien le dire, pour une salle qui soit pérenne. Il n'est pas question de faire quelque chose de provisoire. Nous n'allons pas siéger sur des bancs, sur un terrain de sport, ou Dieu sait où! Ou alors siégeons dans la rue, mettons des chaufferettes, et ce sera très bien! C'est l'Agora! (*Remarques.*) Oui, en effet, il y a des périodes où nous avons même siégé en plein air, mais c'était il y a bien longtemps, et il est vrai que, depuis, nous avons acquis le sens du confort et le plaisir du confort.

Alors, de grâce, ne venez pas nous dire aujourd'hui qu'il existe une salle sans la nommer! Ce n'est pas possible! Qu'il existe des salles, je n'en doute pas. Je peux moi-même vous faire une liste de salles: elles sont de l'autre côté de la ville; elles sont situées dans des endroits inaccessibles où il n'y a pas de cafés en suffisance autour pour nous nourrir, où il n'y a pas de cafétéria, pas d'espace pour le secrétariat. Il manque toujours un élément. L'avantage du projet que nous présentons, c'est que tous les éléments y sont, et qu'il suffit de la volonté politique pour réaliser une salle qui soit pérenne et qui permette à cette assemblée de siéger dignement, comme elle le mérite.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je ne sais pas ce que défend M^{me} Salika Wenger. Si c'est son parti et les visions de son parti, je dois dire qu'elle les défend très mal. Quand j'entends le parti des travailleurs venir dire que 1 700 000 francs pour des installations provisoires, ce n'est rien du tout, je trouve que, là, il y a vraiment de l'exagération! C'est vraiment scandaleux! D'un autre côté, je n'arrive pas à comprendre quel est son objectif. Je crois qu'elle outrepassa ses compétences, vous lui transmettez, Madame la présidente.

Le magistrat nous explique en toute bonne foi qu'il a mandaté quelqu'un pour faire la tournée des salles et pour nous faire des propositions qui se veulent techniques et appropriées à nos besoins. Il nous propose aussi, dans un exercice démocratique qui est assez développé, de pouvoir traiter cela en commission afin que nous puissions choisir notre salle. Je ne sais pas ce que nous pouvons espérer de mieux! J'attaque souvent M. Pagani, mais, là, je rends justice à sa bonne foi, à son honnêteté et je ne demande qu'à le suivre, ne serait-ce que pour une raison d'économie, car si nous suivons M^{me} Salika Wenger, cela va nous coûter très cher.

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand est refusé par 42 non contre 21 oui (2 abstentions).

La présidente. La proposition de discussion immédiate est-elle maintenue?
(*Les proposants renoncent.*)

Bien, je mets alors aux voix le renvoi du projet en commission, soit à celle des finances, soit à celle des travaux et des constructions

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des travaux et des constructions est accepté par 52 oui contre 6 non (8 abstentions.)

5. Projet de délibération du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et M^{me} Salika Wenger: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant!» (PRD-23)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les promesses du Conseil administratif à l'occasion du vote par le Conseil municipal le 13 octobre 2010 de la proposition PR-704;

vu le vote unanime du Conseil municipal le 1^{er} novembre 2011 de la motion M-981;

vu l'attitude incertaine du Conseil administratif,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sept de ses membres,

décide:

Article premier. – Le crédit d'investissement de 27 815 500 francs ouvert au Conseil administratif par la délibération portant le numéro PR-704 est suspendu, dès le vote de la présente, à la condition qu'au terme des travaux l'exploitation d'un café-restaurant, indépendant de la programmation de l'Alhambra et avec une capacité semblable à celle de l'actuel Alhambar, soit garantie.

Art. 2. – En cas de non-réalisation des travaux, les montants d'ores et déjà dépensés devront être amortis sur une durée de un à cinq ans.

¹ Annoncé, 2998. Motion d'ordonnancement, 3873.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (LR). Je reviens ici à un sujet qui nous a déjà occupés à de multiples reprises: l'Alhambar. Le Conseil municipal a clairement exprimé sa volonté de garantir une exploitation indépendante du bar par rapport à l'Alhambra, dont la rénovation devrait commencer au début du mois d'avril prochain, ce dont nous nous réjouissons.

Or, les auteurs du projet de délibération PRD-23 ont constaté un certain flou dans les intentions du Conseil administratif quant à l'exploitation indépendante de l'Alhambar. Pour nous, il ne s'agit pas d'en faire une buvette au foyer de la salle de spectacle, mais bel et bien de le maintenir en tant que lieu de vie accessible à tous, comme ce fut le cas jusqu'à présent où cet établissement jouait un rôle primordial dans le quartier. En effet, des employés de banque y côtoyaient en parfaite intelligence de jeunes créateurs ou des employés des grands magasins des alentours, donnant à ce lieu son génie propre et une atmosphère particulière capable de dissoudre les antagonismes. L'Alhambar était un endroit propice aux échanges conviviaux.

Nous voulons que cette situation perdure; par conséquent, nous ne pouvons nous contenter d'un établissement ouvert épisodiquement, dont les clients potentiels ne sauront jamais quand ils peuvent s'y rendre pour prendre une consommation. Il faut conserver un restaurant ouvert à midi et le soir la majeure partie de la semaine, afin que les gens puissent compter sur sa présence.

Nous avons longtemps eu l'impression de partager cette ambition avec le Conseil administratif. Malheureusement, la réalité des faits est différente: les plans déposés pour la rénovation de l'Alhambra ne permettent pas le fonctionnement indépendant de l'Alhambar en raison, d'une part, de la réduction des surfaces d'exploitation disponibles qui entraîne l'impossibilité de stocker des boissons à l'étage et, d'autre part, de la disparition du bar, élément constitutif de l'endroit s'il en est.

Forts de cette constatation, nous avons proposé différentes mesures correctives mais, voyant que le temps passait sans qu'un nouveau projet ne soit montré à l'exploitant du bar pour garantir le respect de l'endroit selon son fonctionnement actuel – c'est-à-dire son exploitation indépendante – nous avons déposé le projet de délibération PRD-23 par lequel nous demandons au Conseil municipal de manifester à nouveau son intérêt pour l'Alhambar.

En utilisant le terme d'«intérêt», je précise qu'il ne s'agit pas pour nous de défendre une personne précise, bien que l'exploitant actuel ait été la cheville ouvrière de la réflexion menée par la délégation multipartite du Conseil municipal dans ce dossier. Nous voulons défendre un lieu et la possibilité, pour les habitants de la Vieille-Ville et ceux qui y travaillent, d'y déjeuner, d'y boire un

verre ou d'y dîner librement, en toute convivialité. Cet établissement est situé à un endroit clé pour la vie de notre cité où se mêlent résidents, employés et travailleurs divers. Nous ne pouvons donc pas en faire l'économie.

Nous devons affirmer d'autant plus fermement notre volonté de maintenir l'Alhambra que plusieurs établissements ont fermé aux alentours ces deux dernières années. Les raisons pour lesquelles leurs gérants ont mis la clé sous le paillason sont variées: certains n'ont pu faire face à une augmentation de loyer, d'autres ont cédé à la lassitude. Dans le cas de l'Alhambra, la Ville peut intervenir utilement, puisqu'elle en est propriétaire. Par conséquent, elle se doit de montrer clairement son intention de maintenir ce lieu de vie et d'échanges dans la Vieille-Ville. Voilà tout ce que demandent les auteurs du projet de délibération PRD-23.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je sais que le projet de délibération PRD-23 ennuie et même agace de manière assez phénoménale le magistrat Pagani... En effet, il doit se dire que tout est en ordre dans le dossier de l'Alhambra, qu'il a fait ce qu'il fallait et qu'il ne voit donc pas pourquoi y revenir.

Eh bien, il faut pourtant y revenir! Pourquoi? Tout simplement parce que nous avons de sérieux doutes qui n'ont pas encore été dissipés quant au maintien de l'Alhambra selon les modalités actuelles. Nous demandons donc que ce projet de délibération soit renvoyé en commission, afin d'y recevoir toutes les garanties requises.

M. Pagani nous a dit hors antenne qu'il voulait s'assurer de la bonne communication entre le bar et la salle de spectacle. Nous pouvons comprendre ce souci, à la condition que soit maintenue l'exploitation d'un café-restaurant indépendante de la programmation de l'Alhambra, avec une capacité d'accueil analogue à celle de l'Alhambra actuel. C'est simple! Nous voulons que le bar, qui remplit une fonction très importante à la satisfaction des habitants de la Vieille-Ville, des jeunes et de l'exploitant lui-même, puisse continuer à fonctionner de la même manière. Telle est la condition dont nous attendons vérification.

Si les allégations de M. Pagani sont correctes, cela devrait pouvoir se faire rapidement, une séance de commission suffisant alors à dissiper nos doutes. Mais, si tel n'est pas le cas, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier au sein du Conseil municipal. Je rappelle que tous les partis, qu'ils soient de gauche ou de droite,

ont cosigné le projet de délibération PRD-23, et j'espère que la même unanimité marquera le vote de toute à l'heure dans cette enceinte.

M. Grégoire Carasso (S). Je serai vraiment bref – une fois n'est pas coutume... – puisque le décor a été planté de manière exhaustive par mes préopinants. Le projet de délibération PRD-23 a été cosigné par l'ensemble des partis. Comme cela arrive parfois en politique – et c'est intéressant – il témoigne malheureusement d'un rapport de force entre le Conseil administratif, incarné à l'époque par Patrice Mugny, et le Conseil municipal.

Il y a un peu moins de deux ans, nous avons voté avec enthousiasme la proposition PR-704 amendée pour la rénovation de cette grande, vieille et belle salle qu'est l'Alhambra, fût-ce pour un montant de 27 millions de francs. Mais nous avons alors posé la condition *sine qua non* – toujours valable – d'avoir la garantie que l'Alhambar, lieu populaire par excellence, serait maintenu selon les dispositions actuelles. Et cela, à plus forte raison après la disparition de nombreux bistrotts au centre-ville contre laquelle le Conseil administratif s'est d'ailleurs régulièrement élevé, ce dont nous le félicitons. Le Conseil municipal ne veut courir aucun risque analogue en ce qui concerne l'Alhambar, dont il importe que la Ville maîtrise à 100% la destinée.

Si ce que le Conseil administratif affirme depuis près de deux ans était exact, si les mille et une garanties que nous avons reçues selon lesquelles ce bistrot continuerait à exister sur le mode de l'exploitation indépendante avaient été confirmées entre-temps, nous pourrions même envisager de voter le projet de délibération PRD-23 sur le siège, ce soir, étant entendu qu'il deviendrait sans effet dès demain, puisque les demandes formulées par ce biais auraient déjà trouvé réponse satisfaisante.

Malheureusement, à ce jour, les plans déposés démontrent plutôt le contraire. Les travaux de rénovation de l'Alhambra devant commencer au début du mois d'avril prochain, soit dans quelques semaines, nous en sommes réduits aujourd'hui à débattre de ce projet de délibération un peu plus musclé que nos interventions précédentes. Nous demandons son renvoi à la commission des travaux et des constructions, afin de pouvoir juger sur pièce si, oui ou non, au terme de la rénovation de l'Alhambra à 27 millions de francs, l'Alhambar sera maintenu comme nous le souhaitons. Telle est la position défendue depuis le début, dans ce dossier, par les socialistes. Nous tenons fermement à ce qu'elle aboutisse!

M. Carlos Medeiros (MCG). Mes chers collègues, comme vient de le dire mon préopinant et fort de ma propre expérience dans le domaine de la restauration en matière de restaurants et de bars, je vois mal comment un lieu culturel

aussi important que l'Alhambra pourrait exister sans un local où boire un verre, comme on dit couramment. Je fais donc miennes les paroles de M. Carasso.

Nous renverrons le projet de délibération PRD-23 en commission. Si M. Pagani nous prouve, plans à l'appui, que ce que nous demandons est bel et bien prévu, comme il l'affirme, nous en serons très heureux et nous approuverons définitivement la rénovation de l'Alhambra.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 44 oui contre 16 non.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Notre groupe refusera le projet de délibération PRD-23, même si les Verts ne sont pas d'accord entre eux à son sujet. En effet, notre collègue Alexandre Wisard en est cosignataire, mais nous nous y opposerons en vertu du projet culturel concernant l'Alhambra. Je pense que cette position ne surprendra personne, puisque j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer au début du traitement de ce dossier.

Il est aberrant de vouloir créer une maison des musiques dans une salle de 700 places, sans prévoir un accès au foyer comme lieu de consommation attenant à l'espace proprement culturel. Ce serait aussi absurde que de mettre un restaurant ouvert chaque jour à midi et le soir au Victoria Hall ou au Grand Théâtre! C'est absolument impossible! Le Conseil municipal a voté la proposition PR-704 et nous en avons pris acte, mais nous n'entrerons pas en matière sur le projet de délibération PRD-23.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, votre attitude dans cette affaire me fait froid dans le dos! Les travaux de rénovation de l'Alhambra doivent commencer dans deux mois. Comme vient de le dire M^{me} Theubet, dont le groupe s'est soumis à la décision majoritaire du Conseil municipal, vous les avez votés dans leur intégralité en acceptant les compromis que je vous ai proposés. Comment pouvez-vous imaginer que je puisse ne pas respecter mes propres propositions? Il me semble que nous ne vivons pas sur la même planète!

Je comprends que les nouveaux conseillers municipaux veuillent refaire un tour de piste, et que certains parmi les anciens agissent – quoiqu'ils s'en défendent – en fonction des intérêts économiques et financiers qui sont en toile de fond. Mais je ne comprends pas que vous vouliez donner un signal aussi négatif aux entreprises mandatées pour la rénovation de l'Alhambra; elles ont déjà établi leur planning et mobilisé leur personnel dans cette perspective, puisque les travaux doivent commencer au début du mois d'avril. Or, elles risquent maintenant de me téléphoner pour me demander ce qu'il en est, et je serai obligé de leur répondre que

j'ai face à moi le Conseil municipal avec un fusil de chasse, prêt à m'abattre pour m'empêcher de donner le coup d'envoi des travaux! Mesdames et Messieurs, imaginez les sueurs froides que me donne ce dossier!

Je vous proposerai de procéder différemment. Celles et ceux qui ont connaissance du dossier se rappelleront que je vous avais présenté une option à 1 million de francs pour reloger l'Alhambar dans des conteneurs installés sur le parking attendant pendant le déroulement des travaux. Aujourd'hui, je vous annonce une autre option qui vient de se concrétiser: je vous proposerai donc prochainement de jouer à la banque pour reloger provisoirement l'Alhambar dans les locaux d'un autre restaurant. Concrètement, il s'agira de prêter 240 000 francs qui manquent à l'exploitant actuel pour pouvoir installer ailleurs son établissement jusqu'à la fin des travaux. Dans cette perspective, je serai obligé de soumettre au Conseil municipal, le mois prochain, la demande de crédit y afférente.

En me mettant dans la tête des uns et des autres qui commencent déjà à réfléchir en fonction de cette nouvelle donne, je me doute bien que je n'obtiendrai pas ces 240 000 francs sans présenter les plans définitifs de la rénovation de l'Alhambar. Or, Mesdames et Messieurs, vous me «tiendrez» beaucoup plus efficacement à cette occasion-là que par le biais d'un projet de délibération, type d'objet dont nous connaissons bien les tenants et aboutissants habituels. Néanmoins, je ne vois aucun problème au renvoi du PRD-23 en commission; quoi qu'il en soit, je reviendrai devant vous avec une proposition pour jouer à la banque en prêtant 240 000 francs qui nous seront remboursés dans les cinq ans à venir par l'exploitant actuel de l'Alhambar. Dans ce cadre, je pourrai vous prouver plans à l'appui que l'autonomie de cet établissement est garantie en tous points.

J'attire toutefois votre attention sur un petit problème que pose la formulation du projet de délibération PRD-23. En effet, il stipule qu'il s'agit de maintenir un café-restaurant «avec une capacité semblable à celle de l'actuel Alhambar». Or, l'Alhambar dispose aujourd'hui de 80 places, ce qui ne suffit pas pour assurer son fonctionnement correct, m'a-t-on dit. Nous avons donc essayé d'optimiser le projet en prévoyant – avec l'accord des services du feu – une capacité future de 100 places. Cela démontre bien à quel point je tiens à ce projet comme vous, Mesdames et Messieurs!

Je vous annoncerai bientôt officiellement – et je m'en réjouis – le détail de ces modifications. Si vous aviez pu en tenir compte il y a deux mois, au lieu de voter sur le siège la motion M-981, nous n'en serions peut-être pas, ce soir, à douter les uns des autres... Quoi qu'il en soit, j'ai hâte de mettre fin aux doutes qui existent encore entre vous et moi dans ce dossier!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président de séance, comme vous l'avez sans doute remarqué, puisque vous êtes très attentif aux allégations

de notre magistrat, nous avons bien raison de persister à défendre notre projet de résolution PRD-23!

Tout d'abord, Monsieur Pagani, je trouve assez incorrect de votre part de prétendre que ses auteurs auraient des intérêts économiques dans le maintien de l'Alhambra au point de justifier le dépôt de cet objet. Entendez-vous insinuer que MM. Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et M^{me} Salika Wenger, cosignataires du projet de délibération PRD-23, auraient des actions dans l'Alhambra? Rendez-vous compte de la gravité d'un tel soupçon, Monsieur le conseiller administratif! Comment un magistrat sérieux peut-il proférer de telles allégations? J'espère que vous nous présenterez vos excuses! Pour ma part, je ne m'investis pas en politique pour me faire traiter de magouilleur lorsque je dépose un projet de délibération, sous prétexte que j'aurais des connexions économiques dans l'affaire en question.

Par ailleurs, je suis très étonné de la position des Verts qui veulent refuser le projet de délibération PRD-23. Je signale à M^{me} Theubet que M. Wisard a participé avec nous à l'élaboration de ce projet du début à la fin – mais voilà que, tout à coup, on fait fi de son avis d'ancien chef de groupe! Je trouve que cela n'est pas très normal, et j'espère que les Verts se montreront plus fiables à l'avenir. J'ai quelques craintes à cet égard, notamment après le vote des 50 premières rues piétonnes, tout à l'heure; accepteront-ils ensuite le projet de parking des Clés-de-Rive? J'espère que les Verts rempliront leur mandat dans ce dossier-là!

Voilà ce que je voulais dire à ce stade. Je me réjouis que nous puissions procéder à toutes les vérifications d'usage à la faveur du projet de délibération PRD-23. Quant au dernier scénario délivré tout à l'heure par M. Pagani, il s'agit d'une option nouvelle dont nous n'étions pas informés et qu'il nous faudra étudier de près en commission. Oui, Mesdames et Messieurs, nous avons bien fait de déposer le projet de délibération PRD-23! Je demande le vote à l'appel nominal à son sujet!

Le président. Il en sera fait ainsi, Monsieur Lathion.

M. Alexis Barbey (LR). Je rebondis sur les propos de M. Lathion pour affirmer à mon tour que nous avons eu bien raison de déposer le projet de délibération PRD-23. Monsieur Pagani, nous demandons tout simplement à voir des plans de rénovation de l'Alhambra qui nous garantissent la possibilité d'une exploitation indépendante de l'Alhambra après la réouverture de la salle de spectacle. Vous nous dites que c'est votre intention depuis toujours... Eh bien, pardonnez-nous d'être aussi précautionneux, mais l'histoire récente nous a donné raison en la matière, selon l'adage «chat échaudé craint l'eau froide».

Je le répète, notre seule exigence est de voir ces plans. Une fois que cela sera fait, il n'y aura aucun problème et nous pourrions aller de l'avant dans la rénovation de l'Alhambra. Dieu sait que ce projet est important pour la Ville de Genève et son budget! Ce n'est pas tous les jours que l'on vote 27 millions de francs pour transformer une salle de spectacle!

J'en viens maintenant aux soupçons émis par le magistrat concernant les supposés intérêts économiques des uns et des autres dans le maintien de l'Alhambar. J'avoue avoir fait l'Ecole hôtelière de Lausanne et que, à ce titre, je pourrais éventuellement être intéressé par un établissement aussi lourd de sens et chargé d'histoire que celui-là, sans parler de la belle ambiance qui règne entre ses clients. Or, il se trouve que ma destinée a pris un autre tour et que je ne suis plus concerné par le domaine de la restauration et de l'hôtellerie, même si cela n'amoindrit en rien mon attachement pour l'Alhambar.

Quant à la toute nouvelle option de relogement de cet établissement dans d'autres locaux pendant la durée des travaux, c'est une sorte de cadeau de luxe que nous sert ce soir le magistrat. J'y vois un avantage: même en des lieux différents, l'Alhambar pourrait continuer à fonctionner sous la même enseigne avant de réintégrer son emplacement initial dès que possible. Néanmoins, cette perspective ne représente à nos yeux qu'un atout supplémentaire dans ce dossier, le point le plus important demeurant la garantie d'une exploitation ultérieure de l'Alhambar selon la formule actuelle, à savoir l'indépendance complète par rapport à la salle de spectacle. C'est là que nous vous attendons, Monsieur Pagani – je le dis avec la plus grande sérénité...

M^{me} Salika Wenger (EàG). J'aborderai deux points. Premièrement, je trouve extrêmement inélégant, de la part de M. Pagani, d'insinuer que les auteurs du projet de délibération PRD-23 auraient des intérêts économiques dans le maintien de l'Alhambar tel qu'ils le demandent. Si ce n'est pas ce que le magistrat voulait dire, c'est ainsi que nous l'avons compris. Soit nous sommes tous des idiots, soit il s'est mal exprimé! En tout cas, je juge cette accusation – car c'en est une! – particulièrement insultante.

Deuxièmement, il ne s'agit pas pour nous de défendre le gérant actuel de l'Alhambar – ni aucun autre exploitant, quel qu'il soit. Il nous est totalement égal que ce soit lui ou un autre! Notre propos est le suivant: les plans qui nous ont été présentés par les responsables de l'Alhambar ne correspondaient pas aux décisions prises en commission et par notre plénum, dans la perspective de conserver un établissement convivial proposant des prix abordables dans la Vieille-Ville. Je parle tout simplement d'un bistrot, d'un restaurant, d'un bar! D'un endroit où l'on puisse passer un moment et boire un verre sans gêner le déroulement d'un spectacle de danse ou d'une pièce de théâtre! Or, les plans que nous avons vus ne

nous garantissaient pas du tout l'indépendance du restaurant par rapport à la salle de spectacle elle-même, aussi bien sur le plan de l'isolation acoustique que sur celui du fonctionnement.

Tout à l'heure, la représentante des Verts M^{me} Theubet a déploré le manque d'une buvette directement reliée à la salle de l'Alhambra. Mais tel n'est pas non plus le cas au Grand Théâtre, puisque l'on ne peut pas accéder directement à un bar ou même au foyer depuis la salle elle-même. On ne peut pas tout aménager dans un espace commun, c'est impossible!

Nous l'avons dit: nous voulons que l'Alhambra soit rénové, comme il le mérite. De ce point de vue là, nous ne remettons nullement en cause sa rénovation. Mais nous avons vu sur les plans que l'on nous a montrés – je ne me répète pas, j'insiste! – que les toilettes du bistrot du rez-de-chaussée seraient situées au deuxième sous-sol et l'entrepôt de stockage des bouteilles au dernier étage! Voilà qui me paraît pour le moins fantaisiste...

Il y a quelque temps, Monsieur le magistrat, vous nous avez royalement servi des plans de rénovation dont vous avez prétendu qu'ils étaient les plus récents. Vous les avez aussi envoyés à l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, laquelle nous a signalé par courrier que lesdits plans étaient en fait exactement les mêmes que ceux qu'ils nous avaient montrés lorsque nous les avons rencontrés. Vous nous permettez donc d'avoir quelques doutes... C'est là une raison majeure pour que vous nous présentiez en commission les véritables nouveaux plans, afin que nous puissions nous assurer que ce ne sont pas ceux – absurdes – que nous avons déjà vus. Ils doivent correspondre à ce qu'a demandé le Conseil municipal.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je suis navrée de devoir préciser que M^{me} Wenger vient de s'exprimer en son nom propre, et que c'est mon intervention qui définira la position du groupe Ensemble à gauche. Ensemble... mais pas toujours, comme vous pouvez le constater, Mesdames et Messieurs!

Pour ma part, je pense que le projet de délibération PRD-23 est regrettable. Il sera certainement renvoyé en commission – je ne sais pas laquelle, le plénum en décidera – car il est légitime que le magistrat réponde à nos inquiétudes. Néanmoins, il me semble utile de préciser dans quelles circonstances il a été élaboré par plusieurs conseillers municipaux de divers partis. Je déplore d'ailleurs que certains d'entre eux soient les mêmes que ceux qui ont voté avec moi la proposition PR-704, à l'époque.

Je me permets de prendre la parole à ce sujet ce soir, car je le connais bien. En effet, je présidais la commission des travaux et des constructions lorsqu'elle a travaillé sur ce dossier certes épineux. Je rappelle que le Conseil administratif

nous a présenté alors une proposition à options pour la rénovation de l'Alhambra, car le Conseil municipal ne parvenait pas à se mettre d'accord là-dessus. M. Pagani a mené seul cette démarche après avoir écouté les uns et les autres. Son projet a été élaboré en concertation avec l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, l'exploitant de l'Alhambar qui a été dûment auditionné, Action Patrimoine vivant et plusieurs conseillers municipaux. Nous avons avalisé tous ensemble le résultat des travaux de la commission, reflet d'un large consensus.

Comme je suis assez minutieuse, j'ai recherché tous les procès-verbaux de ce moment-là concernant la problématique de l'Alhambar, et je n'y ai nulle part trouvé de discussions sur les toilettes ou un lieu de stockage des bouteilles qui poserait problème. A l'époque, le gérant de l'établissement réclamait une cuisine; nous avons visité les lieux, et nous avons admis qu'une cuisine un peu plus grande permettrait d'augmenter la productivité du restaurant. Nous avons demandé au magistrat de prévoir cette amélioration, afin de répondre aux besoins du restaurateur – alors même que nous ne savons toujours pas si c'est lui qui reprendra l'Alhambar après les travaux. Or, là est le nœud du problème!

J'en reviens au projet de délibération PRD-23, qui a été élaboré sur un coin de comptoir, Mesdames et Messieurs! Ses signataires ont beau prétendre qu'ils ne défendent pas cet exploitant précisément, mais je pense que lui-même tient beaucoup à conserver l'Alhambar. L'inélégance, pour reprendre les termes de M^{me} Wenger, est plutôt dans le fait de se fier aux dires d'un gérant de bistrot qui sort des plans sur un coin de bar, alors qu'il a tout intérêt à ce que le projet de rénovation de l'Alhambra ne se réalise pas – sauf si on lui donne l'assurance qu'il pourra reprendre son exploitation au même endroit et selon les mêmes principes.

Je m'adresse à présent à M. Carasso, premier signataire du projet de délibération PRD-23, pour l'inviter à charger sa collègue de parti, M^{me} la magistrate en charge du logement, de trouver une solution en vue de reloger le gérant de l'Alhambar. Ce n'est pas à elle de le faire? Mais posons plutôt la bonne question: si l'on ne trouve pas de solution dans ce sens, que se passera-t-il? Cette personne a tout intérêt à rester dans les locaux de son établissement actuel.

Mais j'en reviens à mon accusation d'inélégance – Monsieur le président de séance, vous transmettez mes propos à M. Barbey, qui ne semble pas d'accord avec moi. Il est inélégant, de la part des auteurs du projet de délibération PRD-23, de ne pas s'être contentés d'une question ou d'une interpellation, au lieu de manifester une telle marque d'irrespect à l'égard du magistrat et de tous les conseillers municipaux qui ont travaillé sur ce dossier.

Vous avez voté la rénovation de l'Alhambra, Monsieur Barbey, et c'est ce projet-là qui fait foi. Je me suis renseignée, figurez-vous, car je ne comprenais pas sur quels plans vous vous basiez pour justifier le dépôt de votre projet de déli-

bération. Or, ceux que vous avez vus à l'Alhambra ne sont pas définitifs. Entre-temps, l'architecte les a modifiés. Vous auriez donc mieux fait de vous référer à la proposition PR-704 amendée que nous avons tous votée en l'assortissant de recommandations à l'intention du Conseil administratif, ainsi qu'au règlement y afférent qui fixe très clairement le cadre des travaux. Je le répète, personne n'a encore vu les plans définitifs! Par conséquent, nous demandons au Conseil municipal de refuser tout simplement le projet de délibération PRD-23.

Le président. Il est 22 h 30 et quatre orateurs ont demandé la parole. À l'issue du vote sur le projet de délibération PRD-23, nous devons encore traiter la résolution urgente R-150 concernant le campement des indignés au parc des Bastions. Je vous informe que nous traiterons ce dernier point ce soir, quoi qu'il arrive, Mesdames et Messieurs. Nous terminons une session de trois séances plénières consacrées aux objets urgents, et il n'est pas question de commencer la session du mois de février par une urgence qui n'aurait pas pu être traitée maintenant. Je vous invite donc à faire preuve de concision, si vous voulez aller vous coucher avant minuit...

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais féliciter M. Pagani de compter dans ses rangs une avocate aussi passionnée que M^{me} Pérez! J'ai trouvé son intervention très touchante! Pour ma part, j'aimerais bien que l'on me défende parfois avec autant de fougue et d'ardeur! Mais il est vrai que cela s'avère difficile, quand on est un démocrate-chrétien pragmatique et rationnel qui appelle un sou un sou... Nous venons de passer un moment dans l'émotion, mais j'aimerais à présent que nous en revenions à la raison.

Monsieur le président, je vous prie de signaler à la préopinante que, si certains des cosignataires du projet de délibération PRD-23 ont aussi fait partie de la commission des travaux et des constructions à l'époque où celle-ci a étudié la proposition PR-704, c'est précisément parce qu'ils n'ont pas reçu la garantie que leur demande concernant l'Alhambra avait été entendue. (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez un instant, Monsieur Lathion. Mesdames et Messieurs, que ceux d'entre vous qui veulent discuter aillent le faire tranquillement à la buvette! Nous attendrons le retour du silence pour continuer le débat. Nous avons jusqu'à minuit... (*M. Pagani bavarde avec des conseillers municipaux.*)

M. Jean-Charles Lathion. M. Pagani distrait ses collègues...

Le président. Je vous prie d'attendre que je vous redonne la parole, Monsieur Lathion. Voilà, vous pouvez maintenant vous exprimer devant cette noble assemblée.

M. Jean-Charles Lathion. M^{me} Pérez a évoqué tout à l'heure les travaux de la commission des travaux et des constructions, qu'elle a présidée à l'époque de l'étude de la proposition PR-704 et dont certains auteurs du projet de délibération PRD-23 étaient alors membres. Dans ce contexte, je trouve inélégant – une fois de plus – non plus de la part du magistrat, mais de celle de son avocate, de mettre en accusation le tenancier de l'Alhambra en essayant de lui faire porter le chapeau et en le présentant comme un vilain méchant qui veut secouer le cocotier en raison de ses supposées vues funestes sur l'établissement concerné. Les auteurs du projet de délibération PRD-23 ont tout simplement consulté les plans qui leur ont été présentés et écouté ce qui leur était dit à ce sujet, point final! Et ils ont également écouté M. Pagani!

Nous estimons donc que l'évolution de ce dossier reste nébuleuse. Le magistrat en a fait la démonstration tout à l'heure en lui ajoutant un nouvel axe qui consiste à nous demander 240 000 francs supplémentaires. C'est là une raison supplémentaire d'étudier tout cela en commission. Et que l'on ne vienne pas maintenant tirer un corner en prétendant que c'est à M^{me} Salerno de résoudre le problème du relogement de l'Alhambra! Nous traitons ici d'une problématique qui concerne la rénovation d'un bâtiment devant abriter un café-restaurant. Ce point mérite d'être clarifié, et c'est justement ce que nous souhaitons par le biais du projet de délibération PRD-23.

Monsieur le magistrat, vos collègues d'Ensemble à gauche prennent la parole pour vous défendre malgré vous, prouvant ainsi avec vous qu'il est nécessaire de débattre de l'avenir de l'Alhambra en commission et de recevoir de votre part les garanties que votre attitude nous impose de réclamer.

Le président. Le bureau du Conseil municipal a décidé de clore la liste des intervenants après les orateurs déjà inscrits.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne souhaitais pas intervenir dans ce débat. Votre interlocuteur concernant la rénovation de l'Alhambra et la problématique de l'Alhambra est M. Pagani, qui représente le Conseil administratif.

Néanmoins, je souhaite répondre aux interrogations de M^{me} Pérez quant à mes responsabilités dans ce dossier comme dans d'autres qui concernent les éta-

blissements publics de la Ville de Genève. A ce jour, je n'ai pas la charge de m'occuper du relogement de l'actuel gérant de l'Alhambar. Je dois faire respecter en toute transparence et selon le principe de l'égalité de traitement un règlement qui s'applique aux établissements publics de la Ville de Genève – à celui-là comme à tant d'autres. Mon département prend en considération les dossiers y afférents, établit les cahiers des charges, reçoit les candidatures d'exploitation et les examine, puis il présente les meilleures au Conseil administratif qui doit encore valider ses choix. Telle est la procédure.

A ma connaissance, personne n'est venu me demander d'agir autrement pour l'Alhambar ou pour tout autre bistrot, et je n'entends pas déroger au règlement en vigueur concernant les établissements publics propriété de la Ville de Genève.

Quant à la possibilité d'ouvrir une buvette dépendant directement de l'Alhambra, Mesdames et Messieurs, vous avez examiné ce dossier en commission et, si vous souhaitez poursuivre son étude, adressez-vous à M. Pagani. Pour ma part, je gère uniquement l'application du règlement sur les établissements publics et je n'ai pas d'autre responsabilité à assumer dans ce dossier. Je vous remercie de votre attention et j'espère avoir répondu à votre question, Madame Pérez.

M. Alexis Barbey (LR). Il arrive que le dépôt tout innocent d'un objet ayant pour seul objectif de clarifier une situation un peu floue donne lieu à de curieux développements... Nous n'avons pas vu les plans définitifs de la rénovation de l'Alhambra, c'est pourquoi nous avons rédigé le projet de délibération PRD-23 pour demander à les consulter. Cependant, à en juger par la tournure que prend ce débat, nous commençons à nous demander si nous n'aurions pas mis le doigt sur autre chose...

Pourquoi tant de haine? Qu'est-ce qui nous vaut une réaction aussi stupidement agressive de la part de M^{me} Pérez, contre une demande évidente pour tout le monde – et même pour M. Pagani? Le magistrat n'a pas du tout affirmé le contraire de ce que nous réclamons dans notre projet de délibération, il s'est même dit prêt à nous présenter tous les plans demandés! Pourquoi M^{me} Pérez nous prête-t-elle soudain des intentions complètement déraisonnables ou malveillantes? Il n'est pas nécessaire de faire de la politique en ces termes pour la faire bien! Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Pérez qu'il est un peu surprenant qu'une personne normalement constituée se prononce comme elle l'a fait sur un objet dont – toutes proportions gardées – l'avenir de la République ne dépend pas.

Elle a accusé l'actuel restaurateur de l'Alhambar d'avoir tout intérêt à conserver la gestion de cet établissement pour y revenir après la fin des travaux. Mais

j'espère bien que tel est le cas et qu'il a envie de continuer à l'exploiter! Sinon, il ne défendrait aucun projet et ne se battrait pas pour rester, il irait voir ailleurs! Mais non, il aimerait que l'Alhambra reste exploitable et que, si possible, ce soit lui qui s'en charge. A mes yeux, c'est là une garantie de la qualité de son travail et une preuve de son sens critique. Nous sommes donc sûrs que, si le Conseil administratif le désigne pour ce faire, il sera d'accord de reprendre l'exploitation de cet endroit.

Par conséquent, j'aimerais que l'on arrête de nous faire des mauvais procès en brassant de l'air comme une éolienne – celles du Jura n'ont finalement pas été construites, peut-être pour une bonne raison! – et que l'on s'en tienne au problème de fond. Monsieur Pagani, montrez-nous les plans que vous nous promettez depuis toujours et allons de l'avant dans ce dossier! Les auteurs du projet de délibération PRD-23 ne demandent rien d'autre!

M. Grégoire Carasso (S). Je ne dirai que quelques mots, pour regretter à titre personnel le dérapage de ce débat. M. Pagani, avec son artifice du relogement de l'Alhambra, y a largement contribué! Pourtant, la majorité du Conseil municipal a nettement distingué, depuis deux ans, la rénovation de l'Alhambra de la problématique du bistrot.

Nous voulons avoir la garantie du maintien de l'Alhambra selon son fonctionnement actuel, une fois les travaux terminés. Le rapport de force entre le Conseil municipal et le Conseil administratif à ce sujet était bien plus tendu lorsque M. Mugny était aux commandes du projet de rénovation de l'Alhambra, puisqu'il s'opposait farouchement à notre volonté de garder un café-restaurant indépendant sur place. M. Pagani a mis de l'huile dans les rouages de ce dossier, nous permettant ainsi de ne plus être très loin de l'obtention de ces garanties politiques – en tout cas, c'est ce qu'il affirme ce soir.

Que le projet de délibération PRD-23 soit voté sur le siège, comme certains semblent le souhaiter, ou qu'il soit renvoyé en commission des travaux et des constructions, peu importe. Si nous recevons les garanties demandées, il sera sans objet. Il a été rédigé dans cet objectif. Il ne s'agit donc pas de retarder les travaux, mais simplement de clarifier la position des uns et des autres ainsi que les solutions qui s'en dégagent.

Vouloir ajouter à ce champ politique bien balisé depuis deux ans l'enjeu spécifique du relogement d'un gérant d'établissement public actuellement dans une situation inconfortable, à quelques semaines du début des travaux de rénovation de l'Alhambra, c'est faire déraiper le débat. Or, nous n'avons jamais souhaité qu'il porte sur cet aspect de la problématique, car nous ne voulons pas entrer dans une affaire de personnes. Il est évident que le droit nous impose de reloger ce res-

taurateur, mais le choix de déplacer monsieur X dans les locaux de monsieur Y nécessite une discussion qui n'a pas lieu d'être dans cette enceinte. C'est un problème de personnes, de lieux et d'opportunités. Dans le meilleur des cas, si elle est réglée sereinement selon les règles administratives en vigueur, nous pouvons l'approuver, mais pas dans le cadre d'une séance plénière du Conseil municipal.

Venir polluer le dossier de la rénovation de l'Alhambra à 27 millions de francs en nous servant ce soir la question du relogement du gérant de l'Alhambra, c'est faire fi de l'enjeu important dont nous discutons ici – à savoir le maintien de cet établissement – et détourner le débat. Le groupe socialiste peut y participer de manière sereine, étant donné les positions qu'il défend depuis deux ans dans cette affaire. Je le répète, que le projet de délibération PRD-23 soit voté sur le siège ou renvoyé à la commission des travaux et des constructions, nous recevrons les garanties demandées – plus directement dans le premier cas, plus souplement dans le second. Telle est la seule motivation du dépôt de cet objet signé par tous les groupes. Dans ce sens, je ne peux que regretter à bien des égards le dérapage auquel nous venons d'assister.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Monsieur le président, vous pouvez rassurer M. Alexis Barbey: je suis tout à fait normalement constituée! Je n'avais absolument pas l'intention d'être agressive, et je le prie de m'excuser si je lui ai donné cette impression.

Les propos que vient de tenir M. Carasso me semblent sages. En évoquant un éventuel relogement de l'actuel gérant de l'Alhambra, je voulais simplement me référer aux circonstances qui ont conduit à la rédaction du projet de délibération PRD-23. Je ne doute nullement des saines intentions de ses signataires. Cependant, il a été élaboré dans des circonstances telles qu'il aurait peut-être été plus sage de poser une simple question au lieu de nous faire brasser de l'air pendant près d'une heure.

Je retiens de ce débat que M. Pagani nous donnera des explications au sujet de l'Alhambra. Le groupe Ensemble à gauche serait donc plutôt enclin à demander le renvoi du projet de délibération PRD-23 directement au Conseil administratif, en attendant que le magistrat éclaire la situation lorsqu'il nous soumettra sa demande de crédit de 240 000 francs pour financer le relogement de l'actuel gérant. Je pense que nous recevrons toutes les explications voulues à ce moment-là. Nous sommes donc pour le vote sur le siège de ce projet de délibération.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en ce qui me concerne, je considère les écrits comme

importants. Or, il faut bien prendre en compte la valeur d'un projet de délibération qui, contrairement à une motion ou à une résolution, laisse une marge de manœuvre incroyable à quiconque voudrait en profiter pour mettre des bâtons dans les roues de la rénovation de l'Alhambra. C'est presque une invitation à se dire que, puisque les toilettes du café-restaurant seront situées à un autre étage, son exploitation ne sera pas autonome!

N'importe qui pourra alors accuser M. Pagani de ne pas vouloir de bistrot indépendant à cet endroit. J'ai même entendu un autre argument, selon lequel il sera impossible d'accéder à l'entrepôt de stockage des bouteilles situé au deuxième étage, lorsque le foyer sera occupé pendant les entractes des spectacles. Il est impossible de travailler dans ces conditions, Mesdames et Messieurs!

Je regrette tous les obstacles que vous opposez à la rénovation de l'Alhambra. Pourtant, ce projet nous permettrait d'injecter 27 millions de francs dans l'économie locale pour faire fonctionner des entreprises, tout en sortant ce dossier du marécage où il a végété pendant vingt ans! Mais voilà que certains sortent leur joker en voulant laisser à l'actuel exploitant de l'Alhambra la latitude de manifester son mécontentement au sujet de l'emplacement des toilettes ou de l'entrepôt de stockage des bouteilles. Il est impossible de répondre à tous ses désirs!

Vous savez très bien qu'à l'impossible nul n'est tenu, Mesdames et Messieurs! Nous ne pouvons pas aménager un restaurant ultraperfectionné dans le foyer d'un ancien cinéma. Nous ferons au mieux, comme je m'y suis engagé devant ce plénum, mais il ne sera pas possible de tout mettre au même étage. Si vous votez sur le siège le projet de délibération PRD-23, Madame Pérez – même si vous êtes une excellente avocate... – vous ouvrirez la porte à ce genre de revendications.

Mesdames et Messieurs, si vous voulez agir de manière correcte, renvoyez ce projet de délibération en commission, je vous y montrerai les plans que vous demandez, vous les examinerez et vous vous rendrez compte que certains souhaits sont réalisables et d'autres non. Par exemple, je vous démontrerai que nous parviendrons à augmenter la capacité d'accueil du restaurant de 80 à 100 places, mais d'autres demandes ne pourront recevoir satisfaction.

J'aimerais clore mon intervention en posant une question d'ordre plus général, motivée par le drame qui s'est produit dans la Vieille-Ville il y a une semaine. Comment se fait-il qu'il n'y ait plus de lieu dévolu à la culture et au divertissement entre le passage de la Monnaie et la place du Molard – voire au-delà des Rues-Basses et de la rue du Rhône? Pourquoi n'y a-t-il plus de cinémas ni d'endroits aussi essentiels pour la vie de la cité dans ce périmètre? Pourquoi est-ce à la collectivité de répondre à ce besoin nécessaire et même vital, tout en essuyant les plâtres en cas de catastrophe? Nous avons failli déplorer un mort, l'autre jour! Comment Genève en est-elle arrivée à de pareilles extrémités, toutes

les infrastructures dévolues à la détente étant concentrées à certains endroits précis? Je le regrette comme vous, Mesdames et Messieurs!

Dans ce sens, je considère qu'il est nécessaire de maintenir ce lieux populaire qu'est l'Alhambra comme votre Conseil l'a décidé, selon le mode d'exploitation le plus autonome possible. Malheureusement, certains – une minorité, certes – privilégient leur ambition de faire de l'argent, plutôt que de rendre service à la cité...

Le président. Certains ont demandé la discussion immédiate du projet de délibération PRD-23, d'autres son renvoi à la commission des travaux et des constructions. Je mets aux voix ce choix à l'appel nominal, comme l'a demandé M. Lathion.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi du projet de délibération à la commission des travaux et des constructions est accepté par 51 oui contre 2 non (4 abstentions).

Ont voté oui (51):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Alexis Barbey (LR), M. Olivier Baud (EàG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genechand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (2):

M. Michel Chevrolet (DC), M. Yves de Matteis (Ve).

Se sont abstenus (4):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (22):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), vice-président, n'a pas voté.

6. Résolution du 17 janvier 2012 de MM. Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Gary Bennaïm, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Rendons le parc des Bastions à la population genevoise» (R-150)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Vu:

- l'installation du camp des «indignés» le 15 octobre 2011 devant le Mur des réformateurs (aujourd'hui sur la pelouse à droite de l'entrée);
- que dans notre pays, notre canton, notre ville il ne manque ni de lieux ni d'occasions d'exercer la liberté d'expression;
- la facilité avec laquelle on peut participer aux débats politiques dans notre pays;
- que l'espace public et notamment les parcs publics doivent être à la disposition de tous, ce qui nécessite un minimum de règles à respecter;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3928.

- le manque de volonté des «indignés» de déposer une demande d'autorisation d'utilisation du domaine public en bonne et due forme;
- que leur campement est la plupart du temps quasi vide;
- l'illisibilité de leurs revendications;
- la dégradation des pelouses du parc des Bastions et le coût de leur remise en état;
- que des constructions «en dur» apparaissent depuis quelque temps,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à l'évacuation du campement des «indignés» du parc des Bastions.

Préconsultation

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la résolution R-150 vise à trouver une solution au problème que nous connaissons au parc des Bastions. Aujourd'hui, nous sommes face à une situation impossible où chacun a peur de perdre la face. Le soi-disant village des indignés n'est plus qu'un dépôt de tentes vides. Le Conseil administratif est complètement bloqué dans ce dossier, les indignés propriétaires de ces tentes ne savent plus comment justifier leur départ. Cette résolution entend donc les y aider, tout en rendant service à la Ville et au Conseil administratif via la décision du Conseil municipal de lui demander de rendre le parc des Bastions à la population.

Certes, le mouvement des indignés parti d'Espagne l'année passée avait un sens, au début; la sympathie qu'il a suscitée dans le monde entier et même chez nous – voire peut-être les rangs libéraux-radicaux – est tout à fait compréhensible. On connaît le taux de chômage ahurissant qui frappe les jeunes dans certains pays comme l'Espagne, il est donc normal qu'ils aient choisi de réagir de cette manière là où ils ne disposent pas des instruments démocratiques que nous avons chez nous.

Mais le peuple genevois a désormais du mal à comprendre quelles peuvent être les revendications de ces gens que l'on continue d'appeler les «indignés». On peut d'ailleurs s'étonner de constater qu'ils rejettent complètement notre système politique! Leur seule demande repose sur la prise en compte du vote blanc – une insulte adressée à tous ceux qui s'engagent en politique, comme nous. Il me semble que même la gauche pourrait partager mon point de vue à cet égard.

Notre pays, rappelons-le, dispose d'instruments démocratiques qui nous permettent de nous exprimer en tout temps. Des élections se déroulent réguliè-

ment, comme ce fut le cas au niveau municipal et national en 2011. Bref, les moyens de participer au débat politique ne manquent pas!

Dans ce contexte, le village des indignés n'a plus aucun sens à nos yeux. Il ne respecte pas l'utilisation légale du domaine public par nos concitoyens, et il nuit aux relations entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Le parc des Bastions est dégradé et nous ignorons qui paiera la remise en état de la pelouse. Nous proposons donc de mettre fin à cette expérience. Si elle avait, au départ, une raison d'être justifiant notre éventuelle sympathie, elle a aujourd'hui assez duré. Rendons service au Conseil administratif et aux indignés en demandant la libération du campement du parc des Bastions!

M. Carlos Medeiros (MCG). Mes chers collègues, le Mouvement citoyens genevois est depuis toujours un mouvement protestataire. De ce fait, nous ne pouvons qu'approuver certaines revendications des indignés – surtout au niveau mondial. Il est vrai que des excès déplorables ont été commis dans le monde de la finance – je pense notamment à la crise des *subprimes* en 2009 – et que certains magnats ne veulent que faire de l'argent pour de l'argent, sans tenir compte de l'être humain dans les systèmes dits «du capital» basés sur l'économie. Voilà pourquoi, au début, les indignés nous étaient sympathiques.

A l'époque, certains membres de mon groupe ont eu l'opportunité d'aller discuter avec eux. Pour ma part, je connais personnellement l'un de leurs leaders, qui habite à côté de chez moi; nous avons eu des discussions à bâtons rompus pendant des heures...

Néanmoins, nous ne pouvons plus comparer – ce serait presque une insulte! – les occupants actuels du parc des Bastions avec les indignés espagnols et grecs, dont les pays connaissent un taux de chômage de 30% à 40% dans la classe d'âge des 20-25 ans. J'ai donc signifié à mon cher voisin que, à un moment donné, il fallait mettre fin au campement des Bastions. Selon ses propres propos, ils ne sont plus que quatre ou cinq à y tenir une permanence; malgré les espèces d'assemblées organisées quotidiennement à 20 h pour faire le point de la situation, ce campement n'est plus qu'une coquille vide.

En outre, son maintien est illégal, situation que le Mouvement citoyens genevois – protestataire, mais légaliste – ne tolère plus. Il faut dire stop! A ce que j'ai entendu dire, les autorités municipales attendraient que les rigueurs de l'hiver renvoient les indignés chez eux; malheureusement, la neige n'est pas encore tombée et ils sont toujours là... (*Remarques.*) Je ne fais que reprendre les propos de certains conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs! Malheureusement, le mauvais temps n'est pas venu et nous traversons un hiver clément, raison pour laquelle la présence des indignés aux Bastions perdure encore.

De très nombreux citoyens nous ont contactés pour manifester leur incompréhension et leur désapprobation devant ce qu'ils considèrent comme une espèce de bidonville. La communication avec les indignés est mauvaise. Nous avons de la peine à savoir ce qu'ils veulent – à part affirmer qu'ils sont contre la société, contre le système capitaliste et que sais-je encore.

Le message que le Mouvement citoyens genevois aurait à leur adresser est simple: qu'ils s'engagent en politique! Qu'ils votent! Qu'ils s'inscrivent dans les partis de gauche, de droite ou d'aucune de ces deux tendances, comme le nôtre! Qu'ils agissent enfin! Le droit de vote est une valeur sûre de notre démocratie, ils doivent en profiter. S'ils ne sont pas d'accord avec ce qui se passe, qu'ils se mobilisent dans un sens positif! En tout cas, nous leur enjoignons de mettre fin à ce genre de campements semblables à des bidonvilles qui ne servent ni leur cause, ni celle de personne et qui, en fin de compte, coûteront malheureusement très cher aux contribuables que nous sommes. En effet, il faudra bien un jour remettre en état la pelouse du parc des Bastions et nettoyer les environs. Qui paiera? Toujours les mêmes: ceux qui travaillent!

M. Eric Bertinat (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, le campement des indignés au parc des Bastions est une vaste plaisanterie qui a assez duré. Qui, dans cette enceinte, pourrait citer le nom d'un représentant des indignés? Personne! Preuve en est la lettre sans signature qu'a reçue de leur part le conseiller administratif Pagani. Visiblement, les indignés forment une société anonyme qui n'est pas inscrite au registre du commerce... La seule référence qu'ils donnent est une adresse électronique.

Les indignés, c'est un peu tout le monde et ce n'est personne. C'est un mouvement anonyme qui pose problème, car nous ne savons pas à qui nous adresser pour leur parler. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que les occupants actuels du parc des Bastions soient les mêmes que cet automne, quand la météo était un peu plus favorable. J'ai bien l'impression qu'il y a eu quelques changements parmi les campeurs, mais nous n'en avons pas la preuve, puisque leur mouvement ne semble pas avoir désigné nommément de responsables ou de personnes de contact.

En outre, il est tout à fait inadmissible que les indignés plantent leurs tentes au parc des Bastions puis les transforment petit à petit en constructions «en dur», alors que les délais initialement fixés par le magistrat étaient très clairs. M. Pagani a beau les considérer après coup comme élastiques, il n'est pas question que ces personnes construisent des installations en dur à cet endroit.

Tout cela, je le répète, au nom d'un mouvement dont nous ne connaissons aucun représentant et dont nous attendons toujours de connaître les revendications politiques, comme l'ont relevé mes préopinants. Que veulent les indignés?

Nous n'en savons rien! Quels sont leur démarche et leur engagement politique, au niveau de la société civile? Nous n'en savons rien non plus! Ils se donnent le nom d'«indignés», mais ce n'est qu'une étiquette qui recouvre tout et n'importe quoi.

Par conséquent, nous voterons bien évidemment la résolution R-150. Il est temps de mettre fin à cette vaste plaisanterie qui, je le répète, a assez duré. Nous espérons que la dégradation des conditions météorologiques annoncée pour les prochains jours y contribuera, mais je crains quand même que ces abus recommencent de plus belle après les dix jours de froid, sous couvert de délais «élastiques» toujours pratiques pour expliquer l'inertie du Conseil administratif. Mettons de l'ordre dans cette affaire, comme le souhaite – à mon avis – la population! Telle est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre a cosigné cette résolution.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous en sommes toujours à la préconsultation...

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, Genève est la ville la mieux gérée de Suisse, selon ce que nous avons pu apprendre récemment en lisant les journaux. Mais la situation actuelle du campement des indignés rend cette affirmation quelque peu cocasse... La Ville loge tous ceux qu'elle peut accueillir dans les locaux de la Gérance immobilière municipale (GIM): les moins riches – certaines personnes demandent un logement depuis de nombreuses années – mais également les plus riches, comme ce sera bientôt le cas à la Tour de l'Ile. Nous subventionnons tous les projets possibles et imaginables, nous défendons absolument toutes les causes – l'Afrique, l'Amérique du Sud, la veuve et l'orphelin... Nous créons des emplois pour tous ceux qui n'en ont pas, grossissant un peu notre administration chaque année... Dans le domaine de la culture, nous donnons à certains de quoi jouer du pipeau et à d'autres les moyens d'entretenir un opéra ou un orchestre philharmonique.

Je le répète, Genève est la ville la mieux gérée de Suisse! Nous défendons les familles – monoparentales ou non – les dénommés LGBT – à savoir les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres – les blancs, les jaunes, les noirs, les homos... (*Remarques.*) Mais c'est vrai! Nous sommes de toutes les conférences internationales pour défendre toutes les causes! Nous dénonçons tous les régimes non démocratiques, la pratique de la torture et l'oppression dans le monde entier! La Ville de Genève défend vraiment tout le monde! Elle injecte des millions de francs dans les investissements qui permettent la création d'emplois, elle aide les entreprises, elle soutient la presse aussi bien minoritaire que majoritaire... Notre administration consacre une énergie folle à tous ces combats.

Je pose donc la question: puisque notre municipalité défend tout et tout le monde, pourquoi serait-il nécessaire d'avoir un campement d'indignés dans le parc des Bastions? Genève est l'une des villes les plus sociales d'Europe, on la cite partout en exemple. En outre, ses finances sont de plus en plus florissantes. Alors, à quoi servent les indignés des Bastions, au cœur de cette cité qui soutient toutes les bonnes causes? Je me le demande! Nous sommes à ce point l'une des meilleures villes du monde que nous n'avons plus grand-chose de nouveau à défendre.

Les indignés sont une insulte à tout ce que nous faisons chaque année dans cette assemblée. Je leur demande donc de faire preuve d'un peu de bon sens et de cesser de faire la fête au parc des Bastions en prenant l'apéro tous les soirs à 20 h. Ce lieu n'est pas prévu pour cela, ni pour la construction d'installations en dur. Il doit être rendu à la population.

Je sais que certains considèrent mon intervention comme une petite démonstration ridicule, mais elle donne à imaginer tout ce que la Ville fait pour qu'il y ait toujours moins de raisons de s'indigner et toujours plus d'occasions d'être fiers. Je voulais vous faire réfléchir, Mesdames et Messieurs, sur l'espèce de mauvais vaudeville qui se déroule sous nos yeux sous prétexte d'un petit caprice de la part des indignés. Ces gens ne servent qu'une cause: leur propre récupération par certains partis politiques qui se servent d'eux. Telle est l'unique raison, aujourd'hui, de leur présence au parc des Bastions.

Or, nous aussi nous sommes indignés! Nous sommes indignés devant les privilèges de ces indignés! Pour notre part, nous n'avons ni la possibilité ni le droit d'installer un stand ou la caravane électorale du Parti démocrate-chrétien aux Bastions... Et pourtant, nous aurions aussi des choses à dire! D'ailleurs, le Mouvement citoyens genevois aimerait certainement aussi tenir des stands à cet endroit, tout comme les libéraux-radicaux avec leurs calicots!

Il est temps que cette mascarade cesse. Vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs des bancs de la gauche! Quand nous parlons des indignés avec vous à la buvette ou dans la salle des pas perdus, vous riez d'eux ouvertement – mais personne d'entre vous ne l'admettra devant tout le plénum... En tout cas, les hors-la-loi, ça suffit! Je le dis bien haut: *exit* les indignés!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 26 oui contre 25 non (1 abstention).

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprimerai au nom du Conseil administratif pour vous donner quelques renseignements concernant le campement des indignés. En effet, il me semble nécessaire que nous ayons tous le même degré d'information pour débattre de ce sujet hautement important.

Le Conseil administratif a délivré comme il se doit, sur demande du mouvement des indignés et de leurs représentants autodésignés... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur le conseiller administratif, attendez un instant. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup d'entre vous ont demandé la parole sur cet objet. Le magistrat essaie maintenant de vous fournir des informations qui vous permettront peut-être d'intervenir avec plus de concision, alors, écoutez-le! Poursuivez, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président de séance. Le Conseil administratif a donc délivré aux indignés une autorisation d'occupation du domaine public pour le mois de janvier, sous certaines conditions. J'ai proposé mes bons offices pour parvenir à cet accord avec eux car, vers la fin du mois de novembre, leur campement prenait de telles proportions qu'il ne correspondait plus du tout à l'autorisation initiale. A ce moment-là, nous avions le choix: négocier comme nous l'avons fait, ou envoyer la police – ce qui me paraissait complètement disproportionné – pour faire respecter les clauses légales de l'occupation du domaine public.

Mesdames et Messieurs, je suis heureux de vous apprendre que les indignés ont renouvelé il y a quelques jours leur demande de prolongation jusqu'à la fin du mois de février de leur autorisation d'utiliser le domaine public. Le Conseil administratif y répondra favorablement, dans la mesure où ils se cantonnent autour de la sculpture de James Pradier pour satisfaire leur besoin de liberté d'expression.

Nous parlions tout à l'heure de démocratie... Voilà où je voulais en venir d'emblée, dans ce débat. A ce titre, je citerai un autre exemple légèrement décalé pour illustrer la position du Conseil administratif. Notre cité est dépositaire des Conventions de Genève...

Une voix. Et alors?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Vous verrez tout de suite où je veux en venir! Les manifestants du camp d'Achraf, en Irak, en appellent au respect des Conventions de Genève depuis près de 250 jours devant le Palais des Nations. Or, la municipalité ne leur accorde que des conditions d'installation déplorables, et je le regrette autant que vous, Mesdames et Messieurs! Notre cité qui se veut le chantre de la liberté d'expression et des Conventions de Genève les a relégués dans un petit coin! Elle leur a même interdit de planter des tentes! J'ai dû me battre pour mettre à leur disposition des toilettes situées de l'autre côté de la place des Nations. Malheureusement, c'est ainsi, et j'estime cela déplorable.

Sur quoi se fonde la liberté d'expression, Monsieur Charolais? Pardon, je voulais dire Chevrolet! (*Rires.*) Pour certains, elle implique que rien ne déborde... Mais heureusement que certaines situations débordent! Nous le constatons encore maintenant dans certains régimes totalitaires! La liberté d'expression ne peut se satisfaire du statut de la meilleure ville du monde, comme vous avez voulu nous en faire la démonstration. La vie est toujours surprenante, heureusement...

Le respect de la liberté d'expression exige de nous une constante adaptation à des situations diverses, et c'est tant mieux. Si tel n'était pas le cas, nous serions tous complètement vitrifiés! Telle est la raison pour laquelle le Conseil administratif défend la liberté des manifestants d'Achraf même s'ils s'expriment dans des conditions déplorables, la liberté des manifestants du 1^{er} Mai depuis un siècle, et la liberté d'expression des indignés.

Je souligne au passage qu'ils ont reçu le soutien d'un éminent personnage en la personne de Stéphane Hessel, auteur du petit bouquin intitulé *Indignez-vous!* que je recommande à tout le monde de lire. A son âge, il a bien des raisons d'être indigné par le système dans lequel nous vivons, qui répond aux besoins d'une minorité et voue la majorité de la population à la misère!

M. Jean-Paul Guisan (LR). J'avais l'intention de faire une intervention courte et, vu l'heure qu'il est, je serai encore plus bref que prévu. L'une des valeurs essentielles des libéraux-radicaux est le principe d'égalité devant la loi. Nous pourrions imaginer que les indignés le partagent aussi, puisqu'il implique le refus des privilèges, du statut d'exception et de l'arbitraire. Mais s'ils ne comprennent apparemment pas que l'égalité devant la loi devrait faire partie des valeurs qu'ils défendent, la population, elle, ne comprend pas pourquoi ce mouvement particulier devrait jouir d'un statut d'exception comme c'est le cas actuellement. Elle attend donc que les pouvoirs politiques prennent leurs responsabilités et agissent en conséquence.

M. Julien Cart (Ve). Je m'indigne des discours de la droite, qui veut discriminer des personnes revendiquant simplement le droit de faire entendre leur voix de manière démocratique. M. Fiumelli prétend que la résolution R-150 vise à trouver une solution au problème des indignés, mais la réalité est toute différente! Vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président de séance. En fait, il s'agit bel et bien d'évacuer le campement des indignés pour se débarrasser des questions qui dérangent.

M. Medeiros a parlé de «leader» de ce mouvement, alors qu'il n'y en a pas. Il a mal compris ce que lui disait son voisin! Il est également faux de dire qu'il ne reste que quatre ou cinq personnes dans ce campement, puisque les assemblées

générales rassemblent une cinquantaine de participants. Quant à M. Chevrolet, selon qui on n'aurait pas le droit de faire la fête dans le parc des Bastions, je lui signale qu'il se trompe: preuve en est la célébration de l'Escalade et d'autres festivités qui abîment bien plus la pelouse que les tentes des indignés.

Ces considérants de la résolution R-150 la rendent irrecevable. Contrairement à ce qu'affirment ses auteurs, les indignés ont suivi les instructions du magistrat en supprimant les constructions en dur, puis en demandant par écrit la prolongation de leur utilisation du domaine public. Cela me semble suffisant pour continuer à dénoncer les inégalités sociales qui ne cessent de s'aggraver. Si vraiment Genève est la ville la plus sociale d'Europe, selon les dires de M. Chevrolet, je ne vois pas en quoi ce statut lui permettrait de décréter qu'il faut chasser les indignés des Bastions du jour au lendemain.

M. Pascal Holenweg (S). Je crois que les indignés genevois désespéraient d'intéresser qui que ce soit, depuis plusieurs semaines... Nous-mêmes, nous désespérons de les voir passer du stade de l'indignation à celui de la protestation, puis de l'insoumission et enfin de l'opposition. Bref, toute cette affaire était sur le point de sombrer dans l'assoupissement, dans une joyeuse torpeur et dans une indifférence à peu près générale.

Heureusement qu'il y a la droite municipale genevoise pour rappeler à la population l'existence du campement des indignés dans le parc des Bastions! Sans elle, personne ne s'en soucierait plus – à part le conseiller administratif, les indignés et la droite elle-même.

Quant à la résolution R-150 – que nous ne voterons évidemment pas – je rappelle que, de toute façon, elle n'engage le Conseil administratif à rien, sinon éventuellement à s'asseoir dessus. En effet, il s'agit seulement d'une position défendue en fin de soirée par certains membres du Conseil municipal...

J'en viens maintenant à son contenu. Le parc des Bastions appartient au domaine public, c'est-à-dire à tout le monde: aux joggers, aux joueurs d'échecs, aux promeneurs de chiens et d'eux-mêmes, aux conseillers municipaux qui se rendent au Palais Eynard et, bien sûr, aux indignés comme à tous les autres. La traversée de leur campement sera toujours moins dangereuse pour la droite genevoise que la sortie du Moulin à danses...

Notre cité manquait d'un Hyde Park, à savoir d'un lieu où l'on puisse exprimer son indignation à quelque niveau que ce soit. Nous sommes à Genève et, par conséquent, nous avons affaire à des indignations de luxe, par rapport à celles qui se manifestent à Ouagadougou... Nous, nous avons les indignés genevois! Il leur fallait donc un endroit pour l'indignation, l'apostrophe, la prédication... enfin, tout ce qui ne peut pas être exprimé dans les milieux institutionnels!

Les indignés ont installé leur campement dans le parc des Bastions, mais ils auraient effectivement pu le faire dans le quartier des banques ou même dans le hall d'une grande banque. Toujours est-il qu'ils ne gênent pas grand-monde, en réalité, car presque personne ne passe vers eux à part quelques pigeons. La résolution R-150 de la droite genevoise tombe sur les indignés comme la vérole sur le bas clergé breton; elle n'a aucun sens et elle n'est ni urgente ni efficace, puisqu'il ne s'agit que d'une résolution.

Mesdames et Messieurs de la droite, à l'instar de cet avocat d'Ancien Régime qui, dans *Le Matin Dimanche*, jugeait le campement des indignés esthétiquement offensant sans se demander si le miroir devant lequel il se poudre tous les matins dans son boudoir ne trouvait pas lui-même son reflet aussi esthétiquement offensant que ledit campement, vous avez l'indignation assez sélective!

Que celles et ceux qui ne supportent pas le spectacle des indignés dans le parc des Bastions descendent la rue de la Corraterie et aillent se promener au bord du lac en contemplant les enseignes lumineuses des banques, des assurances et des fonds de pension illuminant la rade! Qu'ils se demandent alors ce qui est le plus esthétiquement offensant pour l'image de Genève: cette image du fric dominant, ou les quatre indignés campant dans le parc des Bastions? Puissent ces derniers modestement rappeler aux quelques personnes qui les remarquent encore que la ville de Genève ne se résume pas au clinquant des banques et des assurances! S'ils remplissent cette fonction, cela nous sied parfaitement.

Quant à une possible évacuation du campement du parc des Bastions, nous attendrons patiemment que les indignés ne résistent pas plus aux frimas hivernaux que le Conseil municipal à ce débat d'après 23 h.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est bientôt 23 h 20 et vous ne serez pas surpris que le bureau ait décidé de clore la liste des intervenants après les sept orateurs inscrits...

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je m'étonne de certains propos tenus par les plus cultivés et les plus érudits sur les bancs de l'Alternative. Comme vous l'avez rappelé à juste titre, Monsieur le magistrat, Stéphane Hessel a publié au mois d'octobre 2010 un livre devenu célèbre depuis, intitulé *Indignez-vous!* C'est une sorte de testament adressé à la jeunesse de la part d'un auteur qui a lui-même œuvré de manière déterminante pour défendre la cause des droits de l'homme. Voyant la réponse des jeunes et surtout les questions suscitées par son livre, il a écrit un second ouvrage que personne n'a mentionné ce soir et qui s'intitule cette fois *Engagez-vous!*

Le combat des indignés genevois apparaît aujourd'hui comme décalé, et notre Conseil municipal serait bien inspiré d'amener les personnes qui en sont encore au stade de l'indignation à celui de l'engagement. Indignés, nous l'étions aussi, il y a 700 ans, lorsque nous avons créé la Suisse; nous l'étions encore à la bataille de Solferino, qui a poussé Henry Dunant à créer la Croix-Rouge. Mais nous avons fait du chemin depuis lors, nous avons passé à l'engagement.

Nous aimerions ce soir que les indignés progressent dans la même direction, en abandonnant une attitude qui est une insulte à notre système politique. Plusieurs de mes préopinants ont rappelé combien celui-ci est envié de par le monde, notamment pour ce qui est de la liberté d'expression, de la démocratie et du social. Sur tous ces plans, le système genevois est l'un des plus évolués qui soient.

J'ajoute encore que la position défendue à ce jour par les indignés est surtout une insulte à l'inspirateur même de leur mouvement, avec lequel ils ne sont plus en phase. Je les invite donc vivement à calquer leur attitude sur l'exemple de Genève – qui n'est d'ailleurs pas un modèle parfait, car il est toujours possible de faire mieux – et d'agir avec nous dans le sens de l'engagement et non plus de l'indignation.

M. Pierre Vanek (EàG). L'essentiel a été dit. Je n'ajouterai que quelques mots à l'intention de ceux qui s'appuient sur les droits que confère la démocratie directe ou semi-directe pour prétendre que Genève n'a pas besoin des indignés, contrairement aux autres pays. Ce genre de raisonnement est extrêmement dangereux et pernicieux. Le fait que nous jouissions d'un certain nombre de droits démocratiques n'autorise personne à en proposer la limitation, comme c'est le cas avec la loi sur les manifestations soumise à votation le 11 mars prochain. Il en va de la liberté publique et de la liberté individuelle, principes qu'il s'agit de respecter.

Le représentant du Mouvement citoyens genevois, M. Medeiros, a évoqué tout à l'heure sa sympathie pour les indignés de Grèce, d'Espagne et des quatre coins du monde... mais pas d'ici! Or, le monde ne se divise pas ainsi! Il est un, et nous avons raison de nous indigner à Genève contre un système qui a des retombées dans les pays du Sud, mais aussi dans notre ville – je suis navré de vous le dire, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois.

Il est un peu piquant d'entendre le représentant du parti en question dire que nous disposons d'instruments démocratiques si perfectionnés que nous n'avons pas besoin des indignés. Pourtant, dans un autre débat que nous avons mené tout à l'heure, le même conseiller municipal aboyait contre une initiative populaire communale respectueuse de la Constitution et signée par 4000 électeurs et élec-

trices citoyens et citoyennes de notre ville. Il est un peu facile de brandir les droits démocratiques contre les indignés et de les mépriser quand il s'agit d'une initiative populaire, en invitant d'ailleurs les auteurs à se renier eux-mêmes! J'y vois la preuve d'une certaine méconnaissance de la Constitution genevoise, et notamment de son article 68 f), alinéa 1, qui régit le droit d'initiative.

J'en viens maintenant aux propos du représentant de l'Union démocratique du centre, qui prétendait que les occupants actuels du campement des indignés dans le parc des Bastions n'étaient pas les mêmes qu'en automne. Mais bien sûr que non, puisqu'il ne s'agit pas d'un mouvement structuré! L'un des considérants de la résolution R-150 – celui-là, je le partage pleinement! – précise que les parcs publics doivent être à la disposition de tous. Or, ce «tous» désigne forcément aussi les quelques personnes changeantes qui veulent utiliser ce genre de lieux pour exprimer leur message, aussi limité soit-il et quels que soient les désaccords qu'il provoquera.

Je défendrai ce droit et mon groupe avec moi; nous devrions tous être pour la liberté d'expression, le droit de manifester et une liberté publique maximale. On me dira qu'elle doit bien avoir des limites et qu'on ne peut pas imaginer une liberté absolue... C'est vrai, je précise donc que ces limites se trouvent dans le respect de la liberté des autres. Michel Chevolet le disait tout à l'heure avec raison... (*Brouhaha et remarques.*) Ce n'est pas une mise en cause, je m'adresse à l'ensemble du Conseil municipal et à son président! Michel Chevolet avait raison de dire que, puisque c'est ainsi, il ne voyait pas pourquoi le Parti démocrate-chrétien n'installerait pas un stand ou son bus aux Bastions pour défendre ses propres idées. C'est vrai! Pourquoi pas?

Si les indignés limitaient la liberté du Parti démocrate-chrétien en empêchant Michel Chevolet de mettre son bus aux Bastions, il faudrait alors que l'autorité publique intervienne pour arbitrer la situation et faire respecter la liberté des uns et des autres. Mais, jusqu'à nouvel avis, le nombre de mouvements politiques ou de citoyens empêchés d'exercer leurs droits démocratiques par ces quelques indignés changeants sous les tentes des Bastions est nul! Leur présence ne pose donc aucun problème!

Comme l'a très justement affirmé Rémy Pagani, nous devons mettre un point d'honneur à défendre la liberté individuelle dont les indignés font l'exercice, quels que soient les faiblesses de leur mouvement et les désaccords qu'il inspire aux uns ou aux autres. De ce point de vue, le plaidoyer de la droite pour l'évacuation du campement par le Conseil administratif est débile!

La seule explication rationnelle que je puisse trouver à une position pareille est celle qu'a indiquée tout à l'heure Pascal Holenweg. Elle est un peu compliquée pour un esprit simple comme le mien, mais j'en souligne tout de même la justesse. En effet, la seule justification que l'on puisse donner au dépôt de la

résolution R-150 est le petit souffle supplémentaire qu'elle donne au mouvement des indignés en leur faisant de la publicité! Par conséquent, j'invite le Conseil municipal à la refuser, afin que nous puissions maintenant rentrer chez nous la conscience tranquille – ou aller aux Bastions!

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut distinguer deux choses. Tout d'abord, il y a une cause éminemment honorable que, personnellement, je défends avec d'autres personnes de mon électorat: je veux parler de l'indignation des gens qui dénoncent les abus commis par 1% de l'humanité, dans ce système financier qui ruine la jeunesse et la pousse au désespoir, qui provoque un taux de 40% de chômeurs en Espagne et en Grèce – et demain en France! La voilà, la jeunesse sacrifiée des 700 euros! Nous devons ouvrir les yeux sur ce profond malaise qui mine nos sociétés. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs, que vos propres enfants auront une vie moins facile que la vôtre, vous les bourgeois nantis qui faites partie des élites! Soyons clairs: le Mouvement citoyens genevois est un parti populaire qui n'adhère pas aux principes de la bourgeoisie mondialiste.

Mais il se pose un autre problème, dans cette affaire: l'occupation du parc des Bastions par les indignés genevois. Pour ma part, certes, comme beaucoup d'autres, je ne suis pas indigné mais révolté contre le système qu'ils dénoncent. Effectivement, il faut manifester devant l'UBS et le Crédit suisse, contre ces gens qui réduisent l'humanité en esclavage par la dette! Regardez comment vivent les peuples d'Europe, aujourd'hui, en Italie, en France... Parlons-en, de la croissance de l'Allemagne où on a cassé les travailleurs avec un système basé sur les bas salaires! C'est inacceptable! Le Mouvement citoyens genevois est profondément protestataire et s'élève contre tous ces abus.

Rappelons-nous ce qui s'est passé aux Etats-Unis, où est né le mouvement des indignés. Ils se sont fait tirer dessus à Seattle! On les a évacués à coups de matraque à New York! Les Etats-Unis sont un pays en pleine déliquescence, qui marche à grands pas vers la guerre civile! 40% de sa population vit sous le seuil de la pauvreté! Voilà la réalité du pays le plus riche du monde, qui opprime et pille le reste de la planète! Ses enfants n'ont même pas de quoi manger! Monsieur Chevrolet, on vous surnomme M. Charolais à juste titre, car vous en avez le physique! (*Protestations.*) Je ne fais que reprendre les propos de M. Pagani...

Le président. Monsieur Menoud, je vous demande de présenter des excuses!

M. Denis Menoud. Bon, je prie M. Chevrolet de m'excuser!

Le président. Ecoutez, Monsieur Chevolet: M. Menoud vous adresse ses excuses! Je l'en remercie, car ce qu'il a dit était inacceptable.

M. Denis Menoud. L'incident est clos! Je me suis emporté, mais je voulais en venir au problème du campement bordélique – passez-moi l'expression – du campement des indignés dans le parc des Bastions, qui dérange les bien-pensants. Les conditions d'hygiène y sont probablement déplorables. Il me semble donc raisonnable de demander son déplacement mais, en tout cas, ne comptez pas sur moi pour approuver son évacuation à coups de matraque!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est difficile de prendre la parole après un tel plaidoyer! A mon tour, je rappelle que la cause défendue par les indignés est tout à fait respectable à la base. M. Medeiros et d'autres l'ont déjà dit: nous avons tous admiré ce mouvement mondial qui s'est révolté contre le capitalisme.

Néanmoins, le campement des Bastions est aujourd'hui devenu ridicule, inutile et obsolète. M. Holenweg prétendait tout à l'heure que personne n'y passe et que nul ne s'y intéresse. Je suis navré, mais ce magnifique parc situé au cœur de notre ville est très fréquenté, sans parler du fait qu'il abrite d'importants monuments et des bâtiments très anciens. J'estime donc que le campement des indignés n'a plus rien à y faire.

D'ailleurs, il n'est presque plus habité; des contrôles effectués sur place ont démontré que seules trois ou quatre personnes y passent encore la nuit. Il n'exprime plus aucune revendication. Monsieur Pagani, jusqu'à quand entendez-vous prolonger l'autorisation d'utilisation du domaine public par les indignés? Vous avez mentionné la fin du mois de février, mais je me demande si vous ne voulez pas en fait attendre l'arrivée du printemps et des beaux jours pour que d'autres campeurs viennent s'y installer... Que ferons-nous au mois de juin, lors des promotions scolaires? Où défileront les enfants? Aux Pâquis, peut-être? C'est joli, là-bas...

Le mouvement des indignés doit maintenant utiliser les outils démocratiques à disposition: manifestations, pétitions, référendums, initiatives et j'en passe! Il a d'autres possibilités de s'exprimer que de squatter un campement aux frais de la population citoyenne et contribuable.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je suis désolée pour les écarts verbaux de mon collègue Menoud à l'égard de M. Chevolet. Tu sais ce que j'en pense, Michel! Contrairement à lui, je dois reconnaître l'utilité des banques et des grosses boîtes

qui engagent un certain nombre d'employés. Avant d'y bouter le feu, essayons au moins de trouver d'autres solutions pour l'emploi!

Un autre point qui me dérange est le flou hamiltonien des revendications des indignés. Il est bien joli de passer le temps assis sur son derrière avec les bras croisés, mais ce n'est pas ainsi que l'on change le monde! Si, au moins, ils déplaçaient leur campement pour manifester une indignation mouvante, nous aurions une idée plus précise de la portée de leur action! Je suis d'ailleurs désolée de constater que celle-ci se fait récupérer par des gens qui se paient leur tête par-dessus, tout en les félicitant par-devant.

Nous qui demandons l'évacuation du campement des Bastions par souci de la démocratie et du droit de la majorité, nous avons au moins la franchise de dire que cette forme d'indignation nous déplaît, notamment parce qu'elle est statique. Mais d'autres la vantent dans les médias et devant les caméras, alors qu'ils se gaussent des indignés derrière leur dos. Je le répète, leur mouvement défend une cause juste, mais il a le tort d'être immobile. Ils ne font rien de concret et n'émettent aucune revendication précise.

Leur indignation porte sur des motifs très flous, alors que je connais des gens qui sont indignés de ne pas trouver de logement, par exemple! Voilà un problème bien précis! Or, la construction de logements est sans cesse remise aux calendes grecques... Mais je reconnais que je ferais mieux de ne pas parler de la Grèce dans ce contexte, évidemment! Quoi qu'il en soit, j'invite ces indignés du logement à prendre leurs petites tentes – je peux même leur en fournir! – et à s'installer aux Bastions à côté des autres. Là, au moins, ils auront un abri dont ils ne seront pas expulsés! Au contraire, on les nourrira gentiment et on les soutiendra... J'espère que le magistrat Pagani les défendra aussi!

Mesdames et Messieurs, aidons les vrais indignés genevois! Ceux qui sont réellement dans la mouise! Ceux qui ont des problèmes avec leur assurance maladie ou leur régie! Les chômeurs sans espoir de retrouver un emploi! Les jeunes de 30 ans sans avenir! Que tous ces gens viennent s'installer aux Bastions pour manifester contre un système qui les empêche de vivre, alors qu'ils sont résidents genevois! Leur indignation à eux est très concrète et bien réelle – contrairement à celle des occupants actuels du campement des Bastions – et j'espère qu'ils seront nombreux à répondre à mon invitation!

M. Alexis Barbey (LR). J'interviens très brièvement, vu l'heure tardive. J'ai deux questions et une remarque à adresser au magistrat. Lorsqu'il renouvelle l'autorisation d'utiliser le domaine public accordée aux indignés, à qui a-t-il affaire? Qui représente ces gens? On peut passer à toute heure du jour ou de la nuit devant leur campement, il n'y a personne dedans! Les tentes désertes en piteux état sont le seul témoin de leur existence.

Je passe à ma deuxième question: sur la base de quelle revendication réelle et solidement construite M. Pagani fonde-t-il l'octroi de cette même autorisation? Comment sait-il que les indignés mènent réellement une activité protestataire? En réalité, ils n'en ont aucune! J'ai appris ce soir par un préopinant qu'ils organisaient apparemment des assemblées générales, de temps en temps, auxquelles participeraient environ 50 personnes... Mais il n'en est jamais rien sorti! Nous ne savons même pas contre quoi ils se révoltent!

Evidemment, nous nous en doutons un peu, ce qui fait que chacun se culpabilise en croyant qu'ils pourraient lui reprocher ceci ou cela. Ce faisant, nous leur attribuons notre propre argumentaire, mais leurs assemblées n'ont jamais conduit à un résultat valable – du moins, pas suffisamment pour remettre en cause mes convictions d'adepte du capitalisme!

Monsieur le magistrat, dans une ville aussi querelleuse que Genève, si toutes les personnes qui ont quelque chose à dire occupaient 2 m² sur le domaine public pour y planter leur tente, il n'y aurait plus aucun endroit où promener son chien! Toutes les voiries et les parcs publics de notre cité seraient occupés par des personnes qui veulent exprimer çà et là une revendication ou une récrimination contre les autorités.

Une vague indignation générale est un argument insuffisant pour justifier l'occupation du domaine public, qui appartient à tout le monde et non pas seulement à quelques manifestants. L'attitude des indignés des Bastions dévoie le sens de la liberté individuelle revendiquée par certains, dans cette enceinte, car elle revient à priver la plus grande partie de la population d'endroits qui lui appartiennent, et cela au nom de revendications minoritaires peu ou mal formulées, qui ne reposent apparemment sur rien de très concret.

La seule chose que je vous demande, Monsieur le magistrat, c'est de rétablir l'ordre public en évacuant le campement des indignés, qui n'a d'ailleurs plus grand-chose d'un campement. Leur indignation ne se communique plus au reste du monde, elle n'est même plus visible. Si vous ne voulez pas répondre aux injonctions de la droite – je sais que vous êtes assez enclin à vous en moquer – faites-le au moins pour des raisons de santé publique! Dans deux jours, il fera moins 15 degrés! Ces gens seront beaucoup mieux chez eux, d'où ils n'ont jamais réellement eu envie de sortir...

Le président. Avant de donner la parole au conseiller administratif puis de passer au vote, le bureau a décidé de laisser M. Chevrolet répondre à M. Menoud, qui l'a mis en cause malgré ses excuses.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, je n'ajouterai pas grand-chose à tout ce qui vient d'être dit, car il est tard. J'espère que M. Pagani se

souviendra de mon nom, la prochaine fois. Il est vrai que je suis de la bonne viande, mais de là à m'appeler Charolais... Tout de même! Je m'appelle plutôt comme une certaine marque de voitures américaines... Tout cela n'est pas grave. M. Pagani me dit à l'instant qu'il m'a confondu avec la codirectrice de son département M^{me} Charollais! Je ne suis pas sûr d'être rassuré par cette explication...

Quant au fond du problème, Alexis Barbey vient de dire à peu près ce que je voulais moi-même souligner. Ce soir, notre assemblée a une fois de plus donné un piteux exemple de ce que l'on peut faire de pire en matière de débats parlementaires. D'aucuns ont adopté leurs habituelles positions dogmatiques en défendant quatre ou cinq personnes qui boivent des apéros le soir, aux Bastions, tout en se racontant à peu près tout et n'importe quoi... Oui, il y a eu de vrais indignés en Espagne, comme l'ont rappelé les représentants du Mouvement citoyens genevois. Dans ce pays où le taux de chômage atteint les 40%, leur mouvement avait tout lieu d'être!

Je n'insisterai pas sur les écarts de langage de M. Menoud, qui n'a visiblement pas remarqué que j'avais tout de même perdu quelques kilos, ces derniers temps. Toujours est-il que nous avons donné un bien mauvais exemple de débat politique en Ville de Genève, et j'espère que nous parviendrons un jour à nous comporter de manière un peu plus raisonnable. Or, nous demandons justement à M. Pagani de faire preuve de raison; en tant que magistrat, il doit faire respecter la loi. Il le fait d'ailleurs souvent, à l'occasion de ses nombreux recours auprès du Tribunal administratif ou du Tribunal fédéral.

Nous voulons l'égalité de traitement dans ce dossier. N'importe qui pourrait avoir envie de manifester dans le parc des Bastions! Certains commerçants aimeraient sans doute y installer un magasin provisoire ou une buvette pour quelques semaines... Que fera le Conseil administratif dans ce cas? Je ne parle pas des partis politiques, qui n'en arriveraient jamais à de telles extrémités, mais quid d'autres types de manifestants qui viendraient demain occuper les lieux pour délivrer un message et défendre une position quelconque? Seront-ils autorisés à camper sur place pendant des mois? Certainement pas.

Nous demandons donc à M. Pagani, s'il refuse d'entendre nos autres arguments, de s'en tenir au moins au respect de la démocratie et des lois votées par le peuple. Il doit soutenir les familles et les citoyens qui se promènent dans le parc des Bastions, car cet espace leur appartient et ne doit pas être occupé par un groupement minoritaire. Monsieur le magistrat, je vous le dis pour la énième fois: soyez raisonnable et permettez-nous de clore ici le débat! Bonne nuit à toutes et à tous!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je répondrai très brièvement et raisonnablement aux questions factuelles qui m'ont été posées au cours de ce débat...

Monsieur Chevolet, je n'ai pas voulu faire un jeu de mots avec votre nom, mais je suis fatigué et j'ai tout simplement confondu votre patronyme avec celui de ma collaboratrice M^{me} Charollais, dont j'apprécie beaucoup les compétences! Si certains ont cru bon d'en rajouter, ce n'est pas de ma faute!

Monsieur Barbey, vous l'ignorez peut-être, mais j'ai assisté à trois assemblées générales des indignés qui m'y ont invité; or, j'y ai compté plus de 50 participants! J'ai donc le sentiment de respecter une certaine règle de proportionnalité en cautionnant leur présence sur le domaine public. Quant à leurs revendications, je vous renvoie au site internet de leur mouvement ou à la petite brochure qu'ils ont éditée il y a une semaine.

Je n'ai pas l'intention de censurer la liberté de qui que ce soit, ni de me mêler de la petite cuisine des uns des autres au sein des partis politiques – la situation est déjà suffisamment compliqué dans le mien, comme on a pu s'en rendre compte ce soir! Je m'interdirai donc tout commentaire et tout jugement de valeur moral sur ce que défendent les indignés. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs, et je vous souhaite une bonne nuit!

Le président. A présent, je mets aux voix le renvoi de la résolution R-150 soit à la commission des pétitions, qui est déjà saisie de cette problématique, soit au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission des pétitions est accepté par 30 oui contre 29 non (1 abstention).

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Avant de lever la séance, j'annonce les nouveaux objets déposés. Nous avons reçu la motion et les projets de délibération suivants:

- M-996, de M^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, Pierre Vanek, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Julien Cart et Michel Chevolet: «Arrêtez le carnage!»;
- PRD-26, de M^{me} Maria Casares, MM. Pierre Gauthier et Pierre Rumo: «Exonération du paiement de la médaille pour chiens»;

- PRD-27, de *MM. Grégoire Carasso, Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck* et *M^{me} Vera Figurek*: «Rétablissement des 300 000 francs destinés aux frais d’annonce pour la recherche de personnel»;
- PRD-28, de *M. Pascal Holenweg*: «Rétablissement des transports publics hip-pomobiles en Ville de Genève».

8. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l’interpellation écrite suivante:

- IE-1, de *M. Eric Bertinat*: «L’autorisation de construire N° DD 96952-7, concernant les travaux d’aménagement du square de Chantepoulet, est-elle vraiment en force?»

9. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-365, de *MM. Adrien Genecand* et *Olivier Fiumelli*: «Villa Freundler, rideau?»;
- QE-366, de *M. Christian Zaugg*: «Sécurité à l’angle du chemin Kermély et de l’avenue de Miremont».

Séance levée à 23 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4170
2. Communications du bureau du Conseil municipal 4170
3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 4 196 000 francs, soit:
 - un crédit de 3 324 000 francs destiné à l'aménagement du «bastion» de Saint-Antoine et de ses alentours;
 - un crédit net de 434 000 francs destiné à la construction des réseaux de collecteurs du bastion de Saint-Antoine, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 70 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 504 000 francs;
 - un crédit net de 438 000 francs destiné au remplacement du collecteur du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 95 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 127 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments K597, L342 et L402, soit un montant brut total de 660 000 francs.

Ces travaux sont prévus sur les parcelles de Genève, section Cité, N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal, et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève (PR-861 A) 4170
4. Projet de délibération du 2 novembre 2011 de M^{me} Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Alberto Velasco, Jacques Pagan, Pascal Spuhler, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel et M^{me} Fabienne Aubry Conne: «Rénovation urgente de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil» (PRD-14) 4190
5. Projet de délibération du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et M^{me} Salika Wenger: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant!» (PRD-23) 4214

6. Résolution du 17 janvier 2012 de MM. Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Gary Bennaïm, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Rendons le parc des Bastions à la population genevoise» (R-150)	4231
7. Propositions des conseillers municipaux	4248
8. Interpellations	4249
9. Questions écrites	4249

La mémorialiste:
Marguerite Conus